

Pour un mouvement étudiant fort,

unissons-nous dans l'ANEQ

Indépendante et démocratique !

# DOCUMENTS

Congrès spécial de l'ANEQ

4, 5, 6 novembre 1983

Cégep de Limoilou, Québec

NE PAS DÉTRUIRE  
A.G.E.C.E.M.

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

## **Ordre du jour**

1. Présentation des invités-es
2. Discours d'ouverture
  - a) le Conseil Central de l'ANEQ (lecture du Rapport moral)
  - b) un-e représentant-e de la Fédération canadienne des étudiants-es (FCE)\*
  - c) Yvon Charbonneau, Président de la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ)\*\*
3. Election du Praesidium du Congrès
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport d'activités du Conseil Central
6. Rapport moral du Conseil Central (discussion)
7. Nouvelles adhésions
8. Caucus des femmes
9. Situation actuelle dans l'éducation
  - a) PREC et contre-réforme
  - b) coupures budgétaires
  - c) droit d'association et Loi 32
  - d) chômage
  - e) condition des femmes
10. Plan de riposte
  - a) ateliers
  - b) plénière
11. Période pour les Conseils régionaux
12. L'unité du mouvement étudiant
13. Elections aux postes vacants (Conseil Central, Conseil exécutif)
14. Discours de clôture

\* \*\*à confirmer

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

## **Agenda**

1. Presentation of Invited Guests
2. Opening Speeches
  - a) ANEQ Central Council (Moral Report)
  - b) A representative of the Canadian Federation of Students (CFS)\*
  - c) Yvon Charbonneau, President of the Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ)\*\*
3. Election of the Congress Presidium
4. Adoption of the Agenda
5. Report of the activities of the Central Council
6. Discussion of the Central Council Moral Report
7. New affiliations
8. Women's Caucus
9. Present situation in education
  - a) PREC and counter-reforms
  - b) Budget cutbacks
  - c) Right of association and Law 32
  - d) Unemployment
  - e) Women's condition
10. Plan of action
  - a) Workshops
  - b) plenary
11. Regional Councils
12. Unity of the student movement
13. Election to vacant posts (Central Council, Executive)
14. Closing Remarks

\* \*\* to be confirmed

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

## **Un Congrès spécial, c'est quoi?**

Le Congrès spécial est convoqué pour une question urgente qui nécessite la tenue d'un Congrès. Il exerce les pouvoirs du Congrès national sur les questions urgentes ou non prévues par celui-ci.

Le Congrès spécial se doit de respecter les orientations générales déterminées par le Congrès national précédent. Il n'a aucun pouvoir pour amender ou transformer les statuts et règlements de l'ANEQ à moins d'avoir été convoqué spécifiquement sur cette question.

Un Congrès spécial est tenu pour traiter d'un ou des problèmes particuliers. Son pouvoir ne peut dépasser les limites du ou des problèmes pour lequel ou lesquels il est convoqué.

L'agent de liaison,

*Jacques Beaudoin*

Jacques Beaudoin

jb

Le 12 octobre 1983

Pour plus d'informations: (514) 849-1851.

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

## **Modalités de participation**

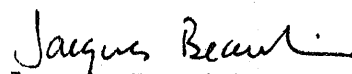
Le Congrès national est composé de trois (3) délégués-es par association membre, avec chacun-e droit de parole; chaque délégation ne possède toutefois qu'un seul droit de vote. Les membres du Conseil Central, des comités de l'ANEQ, de même que les employés-es et les invités-es disposent également d'un droit de parole.

Les associations non-membres ont chacune droit à trois (3) délégués-es, qui ont chacun-e droit de parole, mais qui n'ont aucun droit de vote.

Tout-e autre participant-e est également bienvenu, mais ne peut évidemment pas voter, de même qu'il-elle ne peut prendre la parole qu'à la seule condition que le Congrès lui ait accordée.

Pour siéger à titre de délégué-e au Congrès national, que ce soit d'une association membre ou d'une association non-membre, tout-e étudiante ou étudiant doit être membre de l'association qui le-la délègue et doit détenir une lettre de créance émise par ladite association.

L'agent de liaison,

  
Jacques Beaudoin

jb  
Le 12 octobre 1983

Pour plus d'informations: (514) 849-1851

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

## **Avis d'élections**

Le Conseil exécutif de l'ANEQ se compose de cinq (5) membres élus par le Congrès national, dont le Secrétaire Général, le Secrétaire-trésorier, le Secrétaire à l'information, l'officier au programme et l'officier aux relations extérieures.

Au 16<sup>ème</sup> Congrès tenu en juin dernier, les élections générales ont permis de combler quatre de ces postes; le poste de Secrétaire-trésorier étant demeuré vacant, le Congrès spécial devra procéder à des élections visant à le combler.

Le Conseil exécutif de l'ANEQ voit à l'exécution des décisions prises par le Congrès ou par le Conseil Central. Plus particulièrement, le Conseil exécutif a pour rôle d'exécuter les décisions et s'occuper activement de la mise en application des résolutions du Conseil Central et du Congrès que ceux-ci lui réfèrent; de coordonner l'action des comités mis sur pied par le Conseil Central et le Congrès; de nommer trois (3) de ses membres comme signataires des documents d'ordre administratif; de rédiger des communiqués de presse; et de faire rapport de tous ses actes au Conseil Central et au Congrès.

Plus spécifiquement, le-la secrétaire-trésorier-ère tient les livres comptables de l'ANEQ; présente à chaque assemblée du Conseil Central un état des revenus et dépenses de l'ANEQ; signe tous les documents qui lui sont pertinents conjointement avec un membre de l'exécutif; répond de l'emploi des deniers de l'ANEQ; prépare le budget pour l'année financière suivant son mandat et le présente au Congrès national; fournit les livres comptables de l'ANEQ sur demande aux vérificatrices désignés-es par le Conseil Central; présente à la fin de chaque année financière un état financier de l'ANEQ au Con-

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

**grès national. Il est donc inutile d'insister sur l'importance des tâches dévolues au-à la secrétaire-trésorier-ère.**

Ceci dit, quels sont les critères d'éligibilité pour pouvoir se présenter?

Le candidat ou la candidate potentiel-elle doit premièrement provenir d'une association membre en règle de l'ANEQ; deuxièmement, il-elle doit recevoir l'appui de son association; finalement, il-elle doit présenter un programme écrit au moins deux (2) semaines avant la tenue de l'élection.

Ainsi donc, les intéressés-es devront faire parvenir leur programme au Bureau national d'information et de recherche de l'ANEQ au plus tard le 24 octobre à minuit.

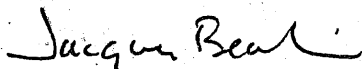
Au Congrès, l'élection au poste de secrétaire-trésorier-ère (s'il y a élection, i. e. si un-e ou des candidats-es ont déposé leur(s) candidature(s)) se fera de la façon suivante:

- Tout-e candidat-e doit être présent-e à l'assemblée du Congrès qui procède à l'élection et répondre aux critères d'éligibilité indiqués plus haut (qui sont ceux indiqués dans les statuts de l'ANEQ).
- Le praesidium du Congrès assure ex-officio la présidence de l'élection;
- Les candidats-es doivent être proposés-es et appuyés-es par des associations membres.
- Les candidats-es bénéficieront de quinze (15) minutes chacun-e pour se présenter au Congrès.
- Il y a, après les présentations des candidats-es, une période de questions et d'interventions (dont la durée limite est fixée par le Congrès, le temps étant réparti équitablement entre chaque candidat-e.
- Après les présentations des candidats-es, le vote se fait sur appel nominal des délégations par le praesidium, chaque délégation ayant droit à un seul vote par poste à combler.
- Un-e candidat-e est déclaré-e élu-e s'il-si elle a obtenu plus de la moitié des voix exprimées.
- Si aucun candidat ou aucune candidate n'est élu-e au premier tour de scrutin, ne demeurent en lice au deuxième tour que les deux candidats-es ayant obtenu le plus de voix.

La durée de fonction de tout officier élu s'étend du moment de son élection jusqu'au Congrès national régulier suivant.

N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Dans l'espoir que vos candidatures se feront massives,



Jacques Beaudoin,  
agent de liaison

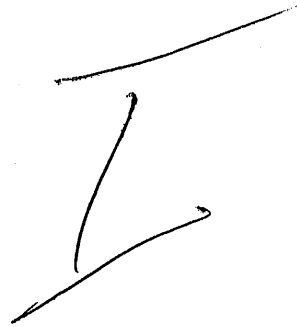
jb

Le 12 octobre 1983

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**



RAPPORT MORAL

DU CONSEIL CENTRAL

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**



Depuis juin dernier le Conseil Central a eu à assumer l'application des décisions prises lors du XVI<sup>e</sup> Congrès. Il a vu à la réalisation des mandats qui lui ont été confiés, soit à Sherbrooke, soit à St-Hyacinthe. Ce faisant, il lui a été permis de constater, de manière privilégiée, dans la pratique et au fil des mois, jusqu'à quel point la période actuelle était cruciale à la fois pour l'ANEQ, pour le mouvement étudiant et pour l'ensemble des étudiants et étudiantes du Québec.

Le Conseil Central a donc agi de manière à ce que l'ANEQ soit en mesure de vivre cette période cruciale, non pas dans le marasme et l'inertie, mais avec la force d'une organisation qui assume pleinement ses tâches et sa raison d'être: à savoir être le cadre organisationnel de tous-es les étudiants et étudiantes du Québec pour la défense et la promotion de leurs intérêts et de leurs droits. En clair, cela voulait dire deux choses, et tout autant l'une que l'autre: d'une part, regrouper les énergies, l'intelligence et l'indépendance de notre mouvement derrière un programme et des positions qui, à l'ANEQ, n'ont jamais cessé, ne serait-ce qu'un seul instant, d'être le cheval de bataille, et, d'autre part, reprendre justement cette bataille, abandonner une certaine complaisance à l'égard de "l'éternelle crise du mouvement étudiant", pour s'atteler avec plus de vigueur et de détermination à la conquête de nos objectifs. Il s'agissait donc, et c'est encore de cela qu'il s'agit, de faire la démonstration que nos positions et nos revendications sont bonnes, qu'elles sont justes, et, de là, décider des moyens qu'il faut prendre pour imposer nos vues et appliquer ces moyens. A une certaine

époque on disait: "Oser lutter; Oser vaincre". C'était simple, mais cela avait l'avantage de la clarté.

C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'action de l'ANEQ, les interventions qu'elle a faites depuis le XVI<sup>e</sup> Congrès, la campagne qu'elle mène et, à fortiori, ce qu'elle s'appête à faire en riposte aux attaques gouvernementales. Pour le Conseil Central, il n'y a aucun doute qui plane sur la capacité actuelle de l'ANEQ à agir dans le sens pré-indiqué si, et seulement si, tous les moyens sont pris pour y arriver; si le Congrès actuel est clair sur les objectifs qu'il met de l'avant et si le mouvement étudiant est franchement convaincu de la nécessité pour lui de lever certaines embûches qui, à l'extérieur comme à l'intérieur de ses rangs, l'affaiblissent et réduisent la portée de ses prises de position et de ses actions.

Déjà un certain redressement s'est opéré dans l'attitude de l'ANEQ, sur lequel il serait irresponsable de fermer les yeux. Pendant toute l'année dernière, alors que les pièces d'une gigantesque offensive se mettaient en place, ~~que des associations étudiantes~~ et des groupes de militants et militantes nous mettaient tous-tes autant que nous sommes en garde contre l'imminence d'une intervention législative sur la reconnaissance des associations étudiantes et que l'ANEQ elle-même avait prévenu "théoriquement" le coup depuis un certain temps déjà; alors que dans la jeunesse les leaders du Sommet Québécois s'affairaient, au su et à la vue de tout le monde, à réaliser leur fantastique canular de l'été dernier; alors que le gouvernement, quant à lui, attaquait globalement l'éducation en

adoptant ses décrets et en méprisant systématiquement toutes les exigences formulées par les organisations représentatives de la population, des travailleurs et travailleuses, des étudiants et étudiantes; alors qu'il était évident que les étudiants et les étudiantes allaient se retrouver, à court terme, devant le rouleau compresseur de l'Etat, l'ANEQ et le mouvement étudiant à sa suite ont laissé le terrain libre à toutes ces attaques en étant incapables de passer de la dénonciation à la mobilisation. Si, pendant cette période, l'ANEQ a néanmoins conservé un avantage marqué sur ses concurrentes, qui apparaît encore plus évident aujourd'hui, elle le doit à la justesse des positions qu'elle a prise et à l'indépendance qu'elle a su préservée en toutes circonstances mais non pas, cependant, à une riposte active et planifiée aux attaques gouvernementales; riposte dont on cherche encore la trace. La morosité, le défaitisme, "l'esprit de crise", l'indécision régnaient alors qu'il aurait fallu parer les coups que l'on voyait pourtant venir et passer à l'offensive.

La première partie du XVI<sup>e</sup> Congrès, à l'Université de Sherbrooke, fut, à cet égard, dangeureusement marquée par cette indécision et ce défaitisme combinés. Hormis le rejet de l'avant-projet de loi du RAEU et de la FAECQ, et l'adoption de positions solides sur la question femmes, il n'y eu pratiquement rien de notable de proposé et de résolu. Et l'on peut, à juste titre, attribuer en partie à l'échec de ce Congrès le fait que nous soyons maintenant contraints de mener une lutte contre la loi 32 alors, qu'à l'époque, il ne s'agissait que d'un projet, qui devait, bien sûr, se préciser par la suite mais contre lequel nous aurions du intervenir sans plus attendre.

Cet exemple, et le bilan de l'année dernière, suffisent à montrer que l'ANEQ a tout à gagner à raffermir son attitude combative; attitude qui en a fait par le passé une des forces majeures dans le secteur de l'éducation et qui lui a permis d'influencer la compréhension qu'ont les étudiants et les étudiantes de leur situation, de leurs problèmes et de l'état actuel de l'éducation au Québec.

C'est pourquoi, depuis la deuxième partie du XVI<sup>e</sup> Congrès statutaire qui s'est tenue au CEGEP de St-Hyacinthe, et à mesure que se précisait la campagne sur l'unité du mouvement étudiant et les grands axes d'intervention de l'ANEQ, le Conseil Central a constamment tenu à s'appuyer sur les positions et revendications de l'ANEQ pour fournir aux associations locales et présenter sur la place publique des perspectives claires et franches, susceptibles d'entraîner notre mouvement vers une offensive où il pourrait arracher certaines victoires tout en faisant obstacle aux manoeuvres du gouvernement.

Nous ne pensons pas que l'on doive parler de la deuxième partie du XVI<sup>e</sup> Congrès à St-Hyacinthe comme d'un Congrès glorieux qui aurait contenu en lui-même tous les germes d'une éventuelle "renaissance" de l'ANEQ. Cela serait par trop facile. Cependant il faut reconnaître qu'entre le "désert" politique et organisationnel que fut la première partie du Congrès et les perspectives issues de la seconde partie; qu'entre la mollesse et l'indécision de Sherbrooke et une certaine combativité retrouvée à St-Hyacinthe et qu'entre le "laisser-aller" dangereux du mois de mars et la reprise en main de juin, il y a, à tout le moins, un changement de cap salutaire.

Mais tout cela n'aurait été que simple mirage si rapidement, immédiatement même, le Conseil Central n'avait su répondre à la situation du moment que par l'expertative et l'inaction.

Au contraire, on a pu constater, au moment des débats entourant l'organisation et la tenue du Sommet Québécois de la Jeunesse, que l'ANEQ avait toujours le ressort suffisant pour défendre au grand jour comme peu d'organisations ont su le faire, non seulement les intérêts de ses membres mais également les intérêts fondamentaux de la jeunesse.

Et pour l'ANEQ, et pour la jeunesse québécoise, l'échec du Sommet, le scandaleux cirque que furent ses assises nationales, et le profond sommeil dans lequel semblent se complaire ses héritiers directs, sont des victoires de la première importance.

Tous-tes les militants et les militantes doivent se souvenir longtemps d'une chose: 1 million de \$, fourni par les gouvernements, l'entreprise privée, la grande presse, le mouvement Desjardins; rassemblé grâce aux efforts de jeunes politiciens péquistes ou libéraux, sortis tout droit des rangs du mouvement étudiant avec l'objectif principal de s'accaparer le mouvement des jeunes au profit exclusif de l'Etat; oui...1 million de \$ dépensé en pure perte, dans une entreprise abhorrée et dénoncée partout, qui à terme, accouche en 5 minutes d'une confédération des jeunes du Québec où 32, puis maintenant 28 véritables naufragés perdent depuis plus de deux mois leur temps à essayer de réanimer un cadavre, sans avoir levé le petit doigt pour défendre les intérêts des jeunes.

URAI

Victoire également pour l'ANEQ, qui s'est affirmée comme le seul véritable porte-parole des étudiants et des étudiantes, laissant à leur malhonnêteté les représentants-es du RAEU et de la FAECQ; ANEQ qui a conduit la campagne contre la récupération politique et qui a maintenu, par ses interventions et un appel au boycottage largement suivi, l'esprit, le sens de la décision de son Congrès à savoir tout faire pour empêcher que le Sommet ne s'auto-proclame porte-parole des jeunes.

Certes, à l'époque, on pouvait se demander si l'ANEQ avait les épaules assez larges pour affronter, à armes inégales, le Secrétariat à la Jeunesse, les médias et les grands partis politiques réunis. La question fut posée. On connaît maintenant la réponse: oui, l'ANEQ pouvait le faire, c'était son devoir, c'était sa responsabilité et ce, en dépit de la plus violente campagne de presse qu'elle ait dû subir depuis la grève des Prêts et Bourses de 1978. La démission de Jean-Pierre Charbonneau, Secrétaire à la Jeunesse, que l'ANEQ avait <sup>annoncé</sup> ~~annoncé~~ dès le 6 août, et l'incapacité du Sommet Québécois de la Jeunesse à survivre véritablement, confirment la défaite de l'Etat.

Quant à elle, l'ANEQ n'a pas eu plus de misère pour autant à se rendre dans les associations étudiantes, à rencontrer les étudiants et les étudiantes, à intervenir dans les assemblées générales. Elle n'a pas eu à subir de désaffiliation, ni non plus à devoir se "laver" des nombreuses accusations qui ont été proférées contre elle. Elle n'a pas non plus connu de difficultés à se coaliser avec d'autres organisations de jeunes et a même pu, au contraire, insuffler un dynamisme et une volonté d'aller de l'avant par sa participation au Regrou-

par un rapport FAECQ

pement Autonome des Jeunes (RAJ).

Le Conseil Central estime que, à cette occasion, la capacité dont à fait preuve l'ANEQ à intervenir de manière indépendante, honnête et surtout cohérente en égard aux principes qu'elle met de l'avant dans le milieu étudiant, a permis que partout, depuis ce temps, l'ANEQ soit prise au sérieux, qu'elle ait retrouvé la confiance des étudiants et étudiantes et qu'elle puisse maintenant y aller de perspectives franches qui sont débattues localement sans que constamment le spectre de l'échec et de la défaite ne vienne teinter d'un manque de confiance évident les débats qui ont cours.

Une approche du même genre a également caractérisé le travail du Conseil Central dans l'organisation de la campagne nationale d'adhésion et du Congrès sur l'unité du mouvement étudiant.

Compte tenu des débats pour le moins vicieux qui, pendant près de deux ans, se sont succédés soit à l'ANEQ, soit dans d'autres cadres, où à chaque fois une dynamique étrangère à une volonté réelle d'unité venait imposer des formules et des perspectives biaisées (vote des non-membres dans l'ANEQ, Congrès extraordinaire du Mouvement Etudiant, etc.) et ainsi faire achopper ces débats, le Conseil Central a tenu à situer la démarche essentielle de l'ANEQ pour l'unité du mouvement étudiant en lien avec les revendications étudiantes et, surtout, à l'articuler à une perspective centrale soit la grève du 15 novembre, première étape du plan de riposte.

C'est donc dire que là aussi il fallait s'appuyer sur quelque chose, et de préférence sur nos forces plutôt que sur nos faiblesses,

sur nos chances de succès plutôt que sur les risques d'une défaite, sur nos traditions, nos pratiques, notre histoire plutôt que de miser sur un renoncement à cette tradition et cette histoire. Il ne s'agit pas de singer l'adversaire pour marauder ses rangs, mais plutôt de faire la démonstration que ce que l'ANEQ défend depuis 1975, la forme propre de son syndicalisme étudiant, est, encore en 1983, le seul catalyseur pour une unité durable, solide et significative du mouvement étudiant.

Résumée en une formule, cette approche affirme que...: c'est par la lutte et la défense de nos droits et de nos intérêts que, dans la pratique, l'ANEQ et avec elle les étudiants et les étudiantes vont faire l'unité.

Les étudiants et les étudiantes n'ont que faire d'une association nationale qui marchande leurs droits, qui se vend, se prosterne ou s'écrase. Par des débats, et s'il le faut, en acculant au pied du mur le RAEU et la FAECQ, ils et elles réussissent à démontrer que les solutions prônées par ces deux associations ne sont qu'illusions et que leur analyse des enjeux sociaux ou des conflits dans l'éducation est fortement teintée d'un dangereux <sup>parti-pris</sup> parti-pris. Le modèle que le RAEU et la FAECQ prônent, ce collaborationnisme, comme on dit dans le milieu syndical, ce n'est pas notre modèle d'action.

Nous faisons même le pari qu'il est voué à l'échec et, surtout, nous affirmons qu'il sera toujours le principal obstacle à l'unité du mouvement étudiant. C'est pourquoi le Congrès Spécial sur l'Unité pourrait bien être, de tous les Congrès de l'ANEQ, et sans y voir là

*Affirmer  
il y a le motif  
de la FAECQ*



l'ombre d'une contradiction, le Congrès le plus dur, le plus intraitable face au RAEU et à la FAECQ.

La campagne nationale de l'ANEQ a été fortement marquée par le thème de l'unité vu sous cet angle. Les membres du Conseil Central, les associations locales, certains Conseils Régionaux et les militants et militantes à la base ont tous, à un moment ou un autre, fait le point sur la situation actuelle dans l'éducation et ont considéré l'ensemble des politiques qui affectent la qualité et l'accessibilité à l'éducation ou qui mettent en péril l'exercice du droit d'association, en concluant habituellement à l'extrême gravité des attaques dont nous sommes l'objet.

De même, la perspective amenée par le Conseil Central pour le 15 novembre n'eut à se buter sur aucun écueil majeur si ce n'est la lente et quelquefois laborieuse période de redémarrage des associations étudiantes en début d'année scolaire. A peu près partout les étudiants et les étudiantes que le Conseil Central a rencontrés, les assemblées générales auxquelles il a participé, s'entendaient pour reconnaître la nécessité de ce 24 heures et l'importance de ce "coup de semonce" au gouvernement. Il nous reste d'ici au 15 novembre à organiser sans répit le débrayage et, s'il le faut, à reconfirmer en assemblée générale notre décision de vote pour 24 heures.

Finalement, nous pouvons affirmer sans risque de se tromper qu'en septembre et octobre, l'ANEQ fut présente auprès des associations étudiantes locales comme rarement au cours des dernières années. A ce sujet le Conseil Central n'entends nullement mettre un terme à cette

présence soutenue dans les différentes institutions. Il n'y a aucune raison pour que quoi que ce soit change après le Congrès.

D'autres que l'ANEQ ont également, comme il se devait, procédé à une "tourné nationale". Et comme en ce domaine chacun utilise les armes qui lui sied, les étudiants et les étudiantes ont été à même de se rendre compte que la FAFCQ, le PAEU et l'ANEQ ne parlent pas le même langage. Alors que l'ANEQ parlait de revendications étudiantes et de la nécessité d'opposer une résistance aux politiques gouvernementales, le RAEU, comme ce fut le cas à l'Université du Québec à Rimouski, profitait de la bienveillance et de l'argent du directeur des Services aux Etudiants de l'Université pour aller rencontrer l'exécutif de l'AGEUQAR, une des associations les plus mal en point financièrement dans la province, et lui vanter les mérites de la loi 32.

Cette tournée de l'ANEQ a eu, entre autres résultats, de faire adhérer ou réadhérer un certain nombre d'associations étudiantes qui ont ainsi saisi l'appel à l'unité. Pour le Conseil Central il allait presque de soi qu'un travail particulier devait être consacré aux associations locales qui démontraient une volonté d'adhérer avant le Congrès, de telle sorte qu'une véritable dynamique d'unification et de consolidation des forces étudiantes puisse imprégner le Congrès et permettre que, dès le lendemain, le travail reprenne là où les débats sur l'ANEQ étaient jusqu'alors peu ou prou engagés. Le Conseil Central salue les associations étudiantes qui adhèrent au Congrès. Cependant le Conseil Central tient à dire qu'il ne s'est jamais fixé de nombre à atteindre en ce qui concerne les nouvelles adhésions, surtout il ne considère pas le Congrès comme étant le terme de sa cam-

pagne d'adhésion mais plutôt comme une étape décisive, une victoire remportée sur les forces qui militent pour la division.

Voilà à peu près où nous en sommes.

Pour le Conseil Central, le Congrès Spécial et le 15 novembre seront les pires affronts faits à la stratégie du Ministère de l'Éducation du Québec depuis que Damille Laurin en assume la direction. Ce Congrès et les activités du 15 novembre devront faire la preuve que la volonté manifeste du Ministre Laurin de redessiner totalement la carte des associations étudiantes du Québec n'aura pas encore réussi à entamer la combativité et le désir d'unité d'une forte majorité du mouvement étudiant. Le Congrès et les activités du 15 novembre devront aussi être synonyme d'avertissement, de mise en garde au gouvernement contre l'adoption de toute politique, qu'elle origine du MEQ ou du Conseil du Trésor, qui n'aurait pas reçu l'appui de l'ANEQ et du mouvement étudiant. Le Congrès Spécial et les activités du 15 novembre devront finalement favoriser la consolidation de nos associations locales, des Conseils Régionaux là où ils sont inexistantes ou boiteux, du Conseil Central et de l'exécutif par l'élection de membres aux postes vacants. Le Congrès et les activités du 15 novembre devront, finalement, susciter l'implication de nouveaux-elles militants et militantes et la consolidation de toutes les instances locales, seule façon d'engendrer le dynamisme et la mobilisation indispensables à la lutte qui s'en vient.

Car il faut être clair. La grève de 24 heures et la manifestation nationale du 15 novembre, malgré tout ce qui précède, n'est pas, en soi, une lutte. Vraisemblablement le soir du 15 novembre nous n'au-

rons rien obtenu ou, à tout le moins, nous ne saurons pas encore si notre mobilisation nous aura valu un gain quelconque. Les activités du 15 novembre constituent plutôt l'amorce d'un plan de riposte. A partir d'aujourd'hui on s'organise; on se prépare; on précise nos revendications; on en informe l'ensemble des étudiants et des étudiantes, la population, les travailleurs et les travailleuses; on améliore nos liens avec les syndicats, locaux et nationaux; on prévoit les coups, le nôtre et ceux qu'on ne manquera de recevoir, On parle d'escalade; on commence à prévoir la forme, les étapes.

La journée du 15 novembre, c'est l'avertissement. On fait connaître l'ampleur de notre riposte et, de toutes manières, le gouvernement n'attend que cela, c'est-à-dire savoir si l'on est capable ou pas d'être nationalement en grève le 15 novembre et manifestant massivement à Québec alors même que recommenceront les travaux à l'Assemblée Nationale. Le 15 novembre, l'ANEQ et l'ensemble du mouvement étudiant combatif donneront un signal: celui de la lutte.

Mais pour qu'une lutte importante s'amorce, avec au bout la volonté de vaincre; pour que collectivement l'on cesse d'être de simples figurants et figurantes dans le milieu de l'éducation, il faudra, selon le Conseil Central, que le Congrès Spécial, tout au long de ses travaux, par ses débats, ses prises de position et les perspectives qu'il élaborera, en vienne à se prononcer sur certaines questions. Ainsi faudra-t-il que l'on sache, sans ambiguïté..

- Si le mouvement étudiant et l'ANEQ, nous sommes capables de clarifier, et pour nous-mêmes et pour la population en général, quelles sont nos revendications, nos principaux objectifs à court,

moyen et long terme, de manière à sortir du Congrès Spécial avec une plate-forme de revendications qui puisse constituer les assises, les fondements de notre mobilisation.

- En complément, serons-nous en mesure de nous prononcer, sous une forme ou une autre, sur la stratégie gouvernementale de concertation qui va nous atteindre bientôt? Devrons-nous l'adopter ou, au contraire, comme le Conseil Central le propose, affirmerons-nous une volonté de sensibiliser, d'informer, de mobiliser les étudiants et les étudiantes pour pouvoir, éventuellement, négocier avec le gouvernement?
  
- Finalement, il nous faudra nous prononcer sur l'importance qu'on entend accorder à la mobilisation des mois qui viennent, au point d'affirmer peut-être notre intention d'avoir recours à l'arme de la grève générale l'hiver prochain.

Les propositions et les perspectives que soumet le Conseil Central répondent à ces différentes questions. Et si, à la fin du Congrès Spécial sur l'Unité du mouvement étudiant, elles sont également partagées par la majorité des associations étudiantes du Québec, il sera alors permis d'entrevoir, non seulement un regain de la mobilisation étudiante, une consolidation de notre force locale et nationale, mais aussi le succès assuré, incontestable, innattaquable et dorénavant solide comme le roc, d'une UNITE bâtie sur la seule base qui compte réellement; celle des droits, des revendications et des luttes des étudiants et des étudiantes du Québec!

Là dessus, organisons la riposte;

Organisons la grève du 15 novembre;

VIVE L'UNITE DU MOUVEMENT ETUDIANT;

VIVE L'ANEQ

Conseil Central de l'ANEQ

octobre 1983

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

NOUVELLES ADHESIONS

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

Mercredi le 12 octobre 1983

Monsieur Patrice Legendre  
Secrétaire Général de l'ANEQ

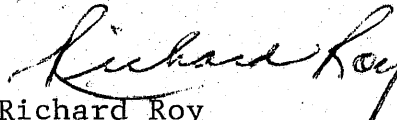
Cher Monsieur,

Les étudiants du Cégep de l'Outaouais ont voté pour une adhésion à l'ANEQ lors de leur Assemblée générale, le 12 octobre 1983. Voici un extrait du procès verbal pour confirmer notre demande d'adhésion:

" L'exécutif de l'AGEECO propose à ses membres de regagner les rang de l'ANEQ pour nous assurer de meilleurs conditions de vie et d'études."

Espérant que l'unité se fasse et que le Mouvement Etudiant puisse organiser une riposte unifier aux attaques gouvernementale, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués .

Syndicalement vôtre,



Richard Roy  
Responsable Général





Québec, le 31 octobre 1983.

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale  
de l'Association générale des étudiantes et étudiants  
du Cégep de Limoilou. 27 octobre 1983.

03. A.N.E.Q.

Le Conseil général propose que l'A.G.E.C.L. réadhère à l'A.N.E.Q..  
ADOpte A L'UNANIMITE.

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

PROJET DE REGLEMENT

DES ETUDES COLLEGIALES

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

"Le projet de règlement des études collégiales (PREC), qui s'inscrit dans la filiation du Livre Blanc sur les collèges, est sans doute la plus importante transformation de l'enseignement post-secondaire au Québec depuis la création des CEGEPs. Il ne s'agit plus, pour le gouvernement, de recommander mais bien de réglementer une fois pour toutes. Sous le couvert d'un discours qui prétend renforcer les responsabilités locales, on découvre une véritable centralisation hiérarchisée de l'éducation collégiale". (L'école au neutre, document d'animation et prise de position publique de l'ANEQ sur le PREC, avril 1981).

Avant de revenir plus à fond sur le contenu du PREC, situons-nous dans son histoire, celle des contre-réformes dans l'éducation au Québec.

"C'est en 1970 que l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), organisme international de consultation auprès des pays capitalistes, a invité les gouvernements à modifier l'éducation. L'OCDE dans son rapport sur les réorientations budgétaires et la gestion dans l'éducation, affirme que l'école doit s'ajuster aux demandes de main-d'oeuvre et s'y limiter. Elle suggère de couper les budgets de l'éducation au profit de l'entreprise. Elle indique aussi que les agents économiques doivent participer directement à la gestion et au contrôle de l'école". (ibid, L'école au neutre).

Depuis 10 ans, diverses tentatives ont eu lieu pour appliquer des éléments de ce nouveau plan pour l'enseignement collégial.) Au départ, le rapport Nadeau puis les documents GTX I et II proposent des modifications à l'organisation des programmes et au fonctionnement des collèges. Devant le tollé des syndicats d'enseignants et enseignantes, ces projets sont tablettés...mais pas leurs orientations.

Ainsi, à l'automne 1978, c'est le grand coup: Le Livre Blanc sur l'enseignement collégial. Un énoncé de politique sur les CEGEPs qui couvre tous les aspects: régime pédagogique, vie étudiante, enseignants, enseignement professionnel, éducation des adultes, régimes administratif et financier, Conseil des Collèges.

Le mouvement étudiant en pleine lutte des Prêts et Bourses et dans ses suites, prendra beaucoup de temps à réagir activement. A l'été 1979 on se fait passer en catimini deux lois. La loi 24 créant le Conseil des Collèges, un organisme suprême de consultation auprès du Ministère et un instrument essentiel pour coordonner l'application de l'ensemble des politiques contenues dans le Livre Blanc. Et la loi 25 qui modifie la loi des Collèges d'Enseignement Général et Professionnel. Elle permettra en outre, l'adoption d'un Règlement des Etudes Collégiales pour remplacer l'actuel régime pédagogique.

Ce n'est en fait qu'à l'automne 1980 que l'ANEQ entreprend une véritable campagne contre les politiques de contre-réforme avec la parution du PREC. La session d'automne est consacrée à l'étude du dossier à l'ANEQ et dans quelques associations locales. En janvier 1981, une session de formation nationale a lieu au CEGEP de Limoilou. Rapidement un consensus se dégage, des positions claires sont retenues et adoptées au XIII<sup>e</sup> Congrès de l'ANEQ en février 1981.

En gros, nos critiques dénoncent;

- 1) L'ajout de nouveaux cours obligatoires (Maths, Histoire du Québec et Economie du Québec) et la réduction des cours complémentaires à seulement 2 ou 1 (selon le programme) par diplôme;

- 2) l'obligation de la présence aux cours;
- 3) la centralisation des pouvoirs dans les mains du ministre via les D.S.P. locaux et les pertes de contrôle et d'autonomie des départements (une structure avec laquelle on pouvait plus facilement négocier);
- 4) l'instauration de nouveaux programmes/de nouvelles certifications engendrant une déqualification des diplômes;
- 5) et plus globalement, l'asservissement de l'école et de notre formation au service de l'entreprise. Tout cela se réalisant en complémentarité avec d'autres politiques gouvernementales de régionalisation, de création de centres spécialisés et de comités "école-entreprises" locaux visant à créer des diplômes et des programmes à leur mesure.

La campagne de dénonciation se poursuit en solidarité avec les syndicats. L'ANEQ produit la brochure "L'école au neutre"...sur la pente du système qui l'a engendrée. A la mi-avril, 15 journées d'étude locales se tiennent simultanément dans des associations étudiantes locales et proclament avec l'appui de plusieurs autres assemblées générales: "NON, on n'ira pas dans des collèges comme ça!".

Les enjeux principaux sur lesquels les étudiants et les étudiantes se mobilisent d'abord, sont les éléments 1) et 2) de nos critiques. Les trois autres sont plus secondarisés, la troisième phase de la campagne devant s'amorcer dans les mois qui suivent, soit l'élaboration d'un projet d'école au service des classes populaires avec comme élément central l'organisation par l'ANEQ d'un sommet populaire sur l'éducation.

Mais le ministre trouve que l'unanimité contre son projet est trop grande, que les étudiants et les étudiantes démontrent leur volonté

d'agir et surtout...les élections sont toutes proches. Il accorde alors une prolongation de la période de consultation sur le PREC, plutôt que de l'adopter comme prévu au printemps 1981. Certes une victoire pour l'époque, ce "moove stratégique" du ministre risque cependant de nous coûter cher si on ne réagit pas au plus tôt. Sans l'épée de Damoclès pendue au-dessus de nos têtes, l'ANEQ a priorisé d'autres dossiers depuis.

Pourtant, au Ministère de l'Education, on n'oublie pas le dossier, on n'écarte pas ainsi une des pièces maîtresses du Livre Blanc. Deux nouvelles versions du PREC ont été produites par la DGEC (Direction Générale de l'Enseignement Collégial). Une première, en juin 1982 et une seconde en avril 1983.

Nous pouvons encore une fois noter quelques gains obtenus grâce à la mobilisation étudiante dans cette nouvelle version du PREC. Par exemple, on a éliminé les cours de Maths obligatoires; on ne parle plus spécifiquement de la présence obligatoire aux cours; on maintient les quatre cours complémentaires et on n'impose plus deux mais plutôt un des deux nouveaux cours obligatoires d'"Histoire et Institution du Québec" et d'"Economie du Québec" à la place d'un cours de philosophie. Mais ces gains, on l'admettra tous et toutes, ne sont pas majeurs par rapport aux intentions fondamentales du MEQ.

Effectivement, dans sa nouvelle version, le PREC maintient, précise et même renforce les autres aspects qui sont essentiels pour le gouvernement (soit l'orientation et la certification de nos programmes, de notre formation; l'organisation du CEGEP et son asservissement aux besoins de l'entreprise) qui sont des bases fondamentales pour permettre à l'enseignement collégial de prendre, en toute assurance pour l'Etat, le virage

technologique et plus particulièrement assurer le développement et l'application de ses plans concernant la formation professionnelle.

Avec le nouveau PREC les enjeux sont donc plus clairs. On voit bien quel type de formation, d'école, de société on nous prépare. Avec ces politiques, c'est toujours une gang de plus en plus petite qui va pouvoir s'en sortir. Tous-tes les autres, une majorité de plus en plus importante, vont être déclass-s-ées par rapport à un savoir qui confère pouvoir et autonomie.

Rappelons que nos principales critiques considèrent le PREC sous trois angles:

- Plutôt que de permettre une plus grande accessibilité à l'éducation comme le prétend le Ministère de l'Education, la création de nouveaux diplômes "à rabais" n'entraînera qu'une déqualification des diplômes, et, par l'instauration d'une véritable voie d'évitement face à l'université, incitera les étudiants et les étudiantes à réduire la durée de leurs études post-secondaires.

Une véritable politique d'accessibilité à l'éducation ne pourra être établie que le jour où l'on s'attaquera résolument aux causes qui font que seulement 30% de la jeunesse québécoise poursuit des études au CEGEP. Ces causes sont d'une part la situation économique difficile d'une majorité de jeunes liée à un Régime des Prêts et Bourses tout à fait inadéquat, et, d'autre part, le contenu idéologique et culturel de la formation transmise à l'école qui ne correspond absolument pas à la réalité des jeunes du milieu et en fait décrocher plus d'un.

Le gouvernement, en jonglant avec l'idée d'imposer des frais de sco-

larité au niveau collégial et de charcuter dans le Régime des Prêts et Bourses démontre que ses véritables intentions contredisent le "discours" sur l'accessibilité contenu dans le PREC. De plus la sur-spécialisation, conséquence des nouveaux programmes et des nouveaux diplômes, conduit l'étudiant et l'étudiante ainsi "formé-e" dans un cul-de-sac où règne la dépendance face au niveau de développement technologique qui l'a formé-e (donc une compétence qui n'assure pas un emploi stable), l'absence de contrôle ou d'autonomie sur son travail et l'ignorance de ses droits et l'apathie face aux enjeux sociaux.

- Le PREC prétend également reconnaître certains droits aux étudiants et étudiantes. Pourtant ces "droits" représentent dans le moins pire des cas un recul par rapport aux droits acquis par les étudiants et les étudiantes dans la réalité, quand ils ne viennent pas tout simplement réglementer et réduire le rôle des étudiants et étudiantes dans le CEGEP en leur attribuant plutôt des responsabilités. On pense notamment au "droit" de connaître son plan de cours ou à l'autre qui donne le "droit" à une session comportant minimalement 82 jours de classe.
- En donnant des assises juridiques au régime pédagogique et en récupérant l'ensemble des pouvoirs concernant la formation des étudiants et des étudiantes sous son contrôle, le Ministère de l'Éducation entend bien s'assurer que sa façon de voir et de gérer la société sera scrupuleusement appliquée dans tous les secteurs d'activité des collèges. Le Ministère de l'Éducation affirme pouvoir ainsi sauvegarder la qualité de l'éducation. Pourtant n'est-ce pas lui qui l'a systématiquement dégradée en ordonnant des coupures dans les services et en élimi-



nant plus d'un millier de postes de professeurs à temps complet au CEGEP par les récents décrets?

Pour l'ANEQ, l'asservissement de la formation aux stricts besoins des entreprises, les coupures, l'encadrement et la répression, toutes des caractéristiques principales de la contre-réforme dans l'éducation, ne seront jamais garants de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation.

### NOS PERSPECTIVES

Le débat sur le PREC est aujourd'hui relancé un peu partout dans les CEGEPs. Nous devons réaffirmer nos positions, en assemblées générales, de rejet pur et simple du PREC. Mais on doit aussi passer à l'offensive. Il nous faut marquer des points qui vont renverser la vapeur du train des contre-réformes qui s'abat dans l'éducation. On doit revendiquer ce qui constitue un premier pas pour reconnaître l'étudiant et l'étudiante comme principal-e agent de sa formation et nous permettre d'élaborer notre projet d'école. C'est en solidarité avec ceux et celles qui ont intérêt et volonté de développer une école au service de la population que nous devons soumettre notre projet d'école et commencer à l'appliquer.

Fidèle aux traditions et aux positions du mouvement étudiant sur les questions pédagogiques, c'est cet esprit qui doit guider l'orientation de notre lutte contre le PREC, la contre-réforme et pour l'imposition de notre plate-forme de revendications concrètes. Dans ce sens, on ne pourra jamais tolérer ce que certains et certaines sont tentés-ées de faire dans ce dossier, soit le fait de marchander l'acceptation de parties du

PREC en échange de considérations "positivistes" d'un tout autre ordre (par exemple l'accréditation de la participation aux activités para-scolaires).

Nos revendications sont donc :

- Proposition*
- Le rejet pur et simple du PREC
  - Pour la négociation systématique du plan de cours dans tous les cours
  - Pour une libération étudiant à chaque session, pour faire l'évaluation des enseignements, des politiques gouvernementales dans l'éducation et l'élaboration de notre projet d'école.
  - Pour des comités paritaires intersyndicaux et populaires responsables des enseignements.

Le 15 novembre, on doit faire entendre clairement nos revendications. Cette journée de mobilisation doit servir, entre autres, de fer de lance à la lutte contre les politiques gouvernementales dans l'éducation et pour l'obtention de nos revendications. En solidarité principalement avec les syndicats d'enseignants et enseignantes, notre lutte va s'articuler, dans un premier temps, autour d'assemblées publiques populaires portant sur l'accessibilité et la qualité de l'éducation (PREC, décrets, coupures, gratuité scolaire, formation professionnelle) et puis, par la réalisation de la première période nationale de libération étudiante au début de la session hiver 1984.

Ce sont ces éléments et d'autres actions ponctuelles qui, accompagnées d'un travail d'information et de sensibilisation intense et rigoureux au niveau local, avec en perspective la mobilisation générale de la fin-février, début mars, permettront de présenter un rapport de force capable de faire de la négociation directe avec le MEQ une réussite pour nos revendications.

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

LES COUPURES DE BUDGET DU GOUVERNEMENT QUEBECOIS :

UNE ATTAQUE A LA QUALITE ET A L'ACCÉSSIBILITE DE

L'EDUCATION

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

Depuis que le gouvernement du Québec a entrepris de frapper d'une politique de compression budgétaire les services publics, para-publics et péri-publics, les exigences qu'il a posées au secteur de l'éducation furent en tous points semblables aux coupures dans les affaires sociales. Les coupures dans l'éducation répondent ainsi à deux mouvements majeurs dans lesquels le gouvernement a choisi de s'inscrire: les contre-réformes d'une part, et la réduction de la croissance des dépenses de l'Etat d'autre part, ce qui se solde par des coupures totales de plus d'un milliard de dollars et qui fissure sur leurs bases les quelques acquis des Québécois et des Québécoises dans les secteurs des affaires sociales et de l'éducation.

L'analyse des contre-réformes dans l'éducation est surtout le fruit de la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) et de la Fédération Nationale des Enseignants et des Enseignantes de CEGEP (CSN). L'ANEQ a également abordé la question et continue à le faire, principalement au sujet du Projet de Règlement des Etudes Collégiales (PREC).

C'est par son action législative, réglementaire, de même que par l'énoncé de ses politiques que le gouvernement du Parti Québécois a, depuis plusieurs années déjà, opté pour une transformation considérable de l'école québécoise; transformation qui s'apparente à une fuite vers l'arrière et vers le passé. A tous les niveaux, primaire, secondaire, collégial, universitaire, éducation aux adultes, etc., les décisions gouvernementales vont vers un abandon des objectifs de scolarisation des Québécois et des Québécoises, de démocratisation et de qualité des services offerts. Il ne s'agit aucunement comme le prétend le gouvernement d'une adaptation de ces objectifs aux impératifs démographiques et sociaux de l'école des années quatre-vingts, mais plutôt d'un renoncement pur et

simple. Cela, alors qu'il reste tellement à faire pour combler le retard de la scolarisation des Québécois et des Québécoises par rapport au reste des Canadiens et des Canadiennes, mais aussi entre les Québécois et Québécoises anglophones et les francophones.

BACCALAUREATS ET PREMIERS DIPLÔMES PROFESSIONNELS  
DECERNES PAR LES UNIVERSITES DU QUEBEC ET DE L'ONTARIO  
EN 1970-1971 ET 1975-1976 \*

		A	B	A/B
		nombre de diplômes	nombre de jeunes de 18-24 ans	% des diplômés du 1 <sup>o</sup> cycle par rapport au groupe des 18-24 ans
1971	QUEBEC	17 489	390 500	4.5%
	ONTARIO	24 671	472 200	5,2%
1976	QUEBEC	16 828	431 700	3,9%
	ONTARIO	38 911	527 400	7,4%

Ces données indiquent que le Québec, loin d'être sur la voie du rattrapage, voit s'agrandir l'écart avec l'Ontario, de 1971 à 1976. Malgré une hausse de sa population de 18 à 24 ans supérieure à celle du Québec durant cette période (11,7% vs 10,6%), l'Ontario a accru sa proportion de diplômés par rapport à cette population, alors que la proportion comparable au Québec a diminué légèrement. L'écart entre les taux enregistrés

\* Source: Statistique Canada, Cat. 81-211, 91-518 et 81-229; cité dans le Rapport de la Commission d'Etude sur les Universités - Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire; Partie III, page 10.

par chacune des deux provinces était de 0,7% en 1971. Il est passé à 3,5% en 1976.

Un autre indice, celui des diplômes de deuxième et troisième cycles, exprime la même tendance. En 1976, on décernait 2,845 diplômes de deuxième et troisième cycles dans les universités québécoises et plus du double en Ontario soit 6,966. Au seul niveau du doctorat, le nombre était presque trois fois plus élevé dans la province voisine, soit 879, par rapport à 299. L'ensemble de ces indices incite donc à reconnaître qu'il y a eu effectivement une croissance de l'enseignement supérieur au Québec, mais que la tendance n'est sûrement pas au "rattrapage" par rapport à l'Ontario, du moins depuis 1971. \*

Dans son mémoire présenté au Ministre de l'Education du Québec, le 20 novembre 1981, l'ANEQ soulignait ainsi cet aspect du phénomène de la moindre scolarisation des québécois et québécoises francophones:

"Le gouvernement québécois, en particulier le parti politique au pouvoir, soit le Parti Québécois, s'est toujours présenté comme le grand défenseur de nos droits nationaux. Le débat constitutionnel que nous vivons présentement n'en est-il pas une preuve supplémentaire? Pourtant les droits nationaux de la population du Québec ne se limitent pas qu'aux seuls aspects linguistiques ou du contrôle de nos ressources. Les inégalités, entre le Québec et l'Ontario, ou par rapport à la moyenne canadienne, dans les secteurs de la santé ou de l'éducation en sont manifestement d'autres exemples. Si nous établissions une comparaison statistique entre

---

\* Source: ibid Rapport de la Commission d'Etude sur les Universités -

Le Québec et l'Ontario, deux provinces comparables, nous constaterions que "les québécois n'ont pas atteint collectivement un degré de scolarisation universitaire comparable à celui de l'Ontario. En 1978, en effet, ..écrit Jean-Pierre Proulx, éditorialiste au Devoir...5,8% des québécois de 15 ans et plus possédaient un diplôme universitaire, contre 8,2% des Ontariens. Le Québec avait régressé à cet égard par rapport à 1971, année où le taux des diplômés était de 4%".

Mais pire encore, non seulement ces inégalités existent entre le Québec et l'Ontario mais elles ont "force de loi" ici même au Québec entre les francophones et les anglophones. Dans un document publié en 1978 par le MEQ et intitulé Les collèges du Québec, nouvelle étape (Livre Blanc), ce texte soulignait ces différences de cette façon: "Si les taux de scolarisation envisagés globalement se comparent favorablement à ceux des statistiques de l'occident, tout semble indiquer que, sans les taux atteints par la minorité anglophone au Québec, taux qui ont supérieurs à ceux de la majorité francophone, le taux moyen serait notablement, voire normalement réduit.."

Et comme l'exprimait si bien Lise Bissonnette à propos de ces inégalités: "Ce sont les francophones qui, au Québec, s'engouffrent plus que proportionnellement dans les secteurs d'éducation les plus bloqués, et ils le font toujours plus nombreux, sous l'oeil bienveillant d'un gouvernement qui devrait s'en inquiéter mais qui préfère froidement en faire "un projet"." \*

D'autres groupes, tel la Fédération Nationale des Enseignants et Enseignantes de CEGEP (FNEC - CSN) s'inquiètent aussi du bas niveau de scolarisation.

---

\* Source: Mémoire de l'ANEQ présenté aux ateliers de travail du MEQ;

sation des jeunes au Québec et de la disparité existante entre les anglophones et les francophones à l'intérieur des voies qui, au niveau collégial, permettent ou non d'accéder à l'université.

"La démocratisation de l'enseignement annoncée dans les années 1960 n'a pas permis au Québec de combler son déficit de formation scolaire. On dénombre actuellement au Québec 600,000 analphabètes. Seulement 45% des étudiantes et étudiants de 16 ans obtiennent un diplôme d'études secondaires. Alors que le rapport Parent poursuivait l'objectif de rendre le niveau collégial accessible à plus de 50% des jeunes québécois, le seuil d'accessibilité est passé de 19% (en 1967) à 26% (il est de 35,4% pour l'ensemble du Canada, d'environ 80% en Suède...). Concrètement, cela veut dire que trois jeunes québécois sur quatre n'accèdent pas au CEGEP....

...Les étudiants francophones se répartissent ainsi: 47,6% au secteur général et 52,4% au secteur professionnel; les anglophones: 73,7% au secteur général et 26,3% au secteur professionnel (Livre Blanc, p.22). Conséquence directe: 12% des étudiants anglophones se rendent à l'université contre seulement 6% pour les étudiants francophones. Ce sont là des manifestations criantes de l'oppression nationale des Québécois que les mesures de crise du gouvernement du PQ dans l'éducation ne peuvent que perpétuer, sinon aggraver. Pour un gouvernement qui se présente comme le grand défenseur de nos droits nationaux, c'est une performance pour le moins remarquable!". \*

---

\* INFO-FNEEQ. VOL. 2 NO 5, Février 1983. Dossier Spécial : La réforme de l'enseignement collégial, UN REcul POUR LE PEUPLE QUEBECOIS.



Plutôt que d'investir les montants nécessaires au redressement du taux de scolarisation chez les québécois et québécoises, le gouvernement a choisi d'effectuer dans l'éducation d'incroyables coupures de budget. Ces coupures, alliées aux différentes contre-réformes de l'enseignement, impulsent actuellement un mouvement de retour en arrière dans l'éducation.

C'est ainsi que les lois 79, 24, 25 de même que le projet de loi 40, le livre orange, le livre blanc sur l'enseignement collégial, le projet de règlement des études collégiales accentuent ou accentueront, d'une façon ou d'une autre, la centralisation des décisions et l'encadrement des personnels de l'école, ainsi que des étudiantes et étudiants. Ils tendent tous vers un même objectif: retirer des mains des principaux intervenants et intervenantes les questions relatives à la formation et à l'évaluation.

Par ailleurs, le PREC propose une réorientation des CEGEPs vers les besoins de l'entreprise privée par une modification dans les modes de certification alliée à une pseudo-régionalisation de la formation.. C'est à juste titre que l'ANEQ réclame l'abandon de ce projet de réglementation.

L'ensemble de cette contre-réforme s'accompagne de lois spéciales, d'injonctions, de retrait du droit de grève, de restrictions des droits étudiants par des chartes et des règlements, de contrôle du fonctionnement des associations étudiantes (loi 32) et d'une asphyxie des programmes les plus progressistes (surtout au niveau universitaire).

C'est ce programme de contre-réformes dans l'éducation que les coupures budgétaires viennent sanctionner.

Mais voici que le Conseil du Trésor songe encore, après avoir fait subir des compressions budgétaires draconniennes au secteur de l'éducation depuis trois ans, à y effectuer des coupures de l'ordre de 245,000,000 dollars.

Sorti vainqueur de la dernière ronde de "négociation" avec ses employés et employées des secteurs public et para-public, le gouvernement s'apprête à repartir à l'attaque du droit à l'éducation de la population.

#### 245 millions de compressions supplémentaires

Récemment, on apprenait que le Conseil du Trésor étudiait la possibilité d'effectuer un train de nouvelles coupures dans l'éducation. Ces compressions budgétaires seraient de l'ordre de 245 millions de dollars et s'étendraient sur les trois prochaines années. Et ce alors même que dans les universités de la région de Montréal on a connu, cet automne, une augmentation du taux des demandes d'admissions de 8% qu'il était l'an dernier à 15 % cette année.

De plus, une fuite du Conseil du Trésor nous apprenait que ce dernier jonglait, actuellement, avec l'hypothèse d'une hausse des frais de scolarité dans les universités et de l'établissement de frais de scolarité au niveau collégial!!!

Cette fuite, rendue publique par la Presse Canadienne, mentionnait que des frais de l'ordre de \$50., \$75. ou \$100. par semestre, jusqu'à concurrence de \$200. par année, pourraient être imposés aux étudiantes et aux étudiants des CEGEPs. Si l'on prend pour hypothèse qu'il y a 150,000

étudiantes et étudiants de niveau collégial au Québec, et que l'on multiplie ce nombre par le montant maximum (?) qui serait exigé de chaque étudiant et étudiante, on obtient un total de \$30 millions.

Ajoutant l'injure à l'insulte, le Conseil du Trésor envisage même de n'accorder désormais des bourses d'étude qu'aux seuls-es étudiants et étudiantes qui, de par leur champ d'études, sont engagés-ées dans le virage technologique. D'après les chiffres du Conseil du Trésor, c'est quelques 35,000 personnes qui seraient touchées par une telle mesure! Le montant de la bourse serait probablement commué en prêt, ce qui augmenterait considérablement le niveau d'endettement de ces étudiantes et étudiants.

Le seul fait que l'on puisse, du côté du gouvernement, dans une instance aussi puissante que le Conseil du Trésor, envisager de telles hypothèses nous démontre, hors de tout doute, que les étudiantes et les étudiants du Québec sont l'objet d'une ignoble farce. Etudiante et étudiant, on se fout de toi!

Le virage technologique que l'on veut, du côté du gouvernement, nous faire prendre de force, sous peine de nous faire déraiper, n'est qu'une opération de camouflage pour justifier d'injustifiables politiques qui visent à limiter l'accessibilité à l'éducation. La preuve? A peu près dans toutes les universités les programmes d'informatique sont contingentés. A l'Université de Montréal, lors de l'inscription, cet automne, 3,000 étudiantes et étudiants se sont disputés les quelques 125 places disponibles. Après cela, peut-on sérieusement prétendre que le gouvernement se préoccupe de la formation des étudiantes et étudiants et de l'accessibilité aux études qui sont au coeur du virage technologique?

D'ailleurs, sous le coup de l'actuelle politique de compressions budgétaires du gouvernement du Québec, de plus en plus de programmes sont contingentés et sont ainsi fermés aux jeunes. Pour l'année 1982-1983, on comptait pas moins de 48 programmes contingentés à l'Université de Montréal, 20 à l'Université du Québec à Montréal, 21 à l'Université de Sherbrooke, 17 à l'Université Laval... Ce qui signifie que plus du tiers des programmes sont contingentés à l'Université de Montréal, à l'UQAM et à Sherbrooke!!!

De plus, en plus, même au niveau collégial, c'est le contingentement des programmes qui se généralise...

"Le contingentement, c'est le moyen que le gouvernement s'est donné pour coordonner ses coupures de budget. Sous prétexte que le marché du travail est saturé et que les débouchés de plusieurs programmes sont limités, le gouvernement nie pour des milliers de jeunes leur droit à l'éducation. Ce que le gouvernement ne dit pas non plus, c'est qu'il limite lui-même les débouchés. Ainsi, le contingentement dont sont victimes les techniques de la santé ne sont que la conséquence des coupures que le gouvernement impose au secteur de la santé. De cette façon, le gouvernement attaque en même temps le droit à la santé et le droit à l'éducation...

...Actuellement, tous les moyens sont bons pour freiner l'accès à l'éducation: coupures budgétaires, coupures dans les Prêts et Bourses, contingentement des programmes, resserrement des conditions d'admission, etc. De tous les secteurs de l'enseignement collégial, c'est celui de l'éducation aux adultes qui a été touché le plus sévèrement...

Au moment où la population a des besoins croissants dans ce domaine (travailleurs qui ont besoin de se perfectionner ou de se recycler, nombreu-

ses femmes qui veulent revenir sur le marché du travail, jeunes travailleuses et travailleurs que le chômage ramène au CEGEP, etc.) on assiste à des coupures importantes dans le nombre des cours groupes ouverts et à l'augmentation importante des frais d'admission et d'inscription. L'augmentation des frais encourus par les étudiants adultes joue véritablement le rôle d'un "ticket modérateur" dont les effets se sont fait sentir rapidement...

...Au chapitre du contingentement, Lise Bissonnette du quotidien Le Devoir révélait l'an passé, dans un article intitulé "Une maladie contagieuse", que le Ministère de l'Éducation était sur le point de mettre en application un nouveau mode de financement des CEGEPs qu'on pourrait appeler "incitation au contingentement". Le ministère refuserait à l'avenir de subventionner entièrement toute augmentation de clientèle. Pour tout nouvel étudiant, l'administration du CEGEP ne recevra que 50% de la subvention. En échange, une diminution de clientèle sera subventionnée à 50%...

...S'il n'est pas possible de vérifier cette affirmation, on sait néanmoins que les collèges ne sont subventionnés que pour 90% de leur clientèle. Plusieurs CEGEPs auraient commencé à élaborer des critères de sélection plus serrés. De plus certains programmes sont, depuis 2 ans, sévèrement contingentés, en informatique par exemple..." \*

Il est primordial pour le mouvement étudiant organisé de se mobiliser afin que le prochain budget de l'État québécois ne comporte pas de coupures supplémentaires dans l'éducation, lesquelles ne manqueraient pas d'avoir

---

\* Source: INFO-FNEEQ (FNEEQ-CSN); Dossier spécial sur La Réforme de l'Enseignement Collégial: Un recul pour le Peuple Québécois; Vol.2 No.5

comme effets d'accentuer les tendances identifiées plus haut de négation du droit à l'éducation de la population. C'est pourquoi la journée du 15 novembre (grève et manifestation nationales) est importante, c'est aussi pourquoi il est juste de revendiquer la gratuité scolaire ainsi que l'ouverture de nouveaux CEGEPs.

De plus la montée vers l'accessibilité la plus complète passe aussi par l'amélioration de la condition financière des étudiants et des étudiantes du Québec. Car la meilleure garantie que l'on a pour s'assurer de l'utilisation d'un service, c'est bien d'en garantir la gratuité. Dans cette optique, il est important que les associations étudiantes réaffirment leur position en faveur de la gratuité scolaire et la levée de tous les frais afférents qui constituent autant de formes déguisées de "tickets modérateurs".

Chercher à opérer une gestion des coupures de budget consacrerait le renoncement du mouvement étudiant à défendre le droit pour toutes et tous de s'instruire, en même temps que cela nous obligerait à nous retourner contre les travailleurs et les travailleuses de l'éducation, comme le font d'ailleurs, en bon corporatistes qu'ils et elles sont, certains et certaines de nos compères et consœurs du RAEU et de la FAECQ.

L'ANEQ se doit de réfuter toutes les positions pleutres et aplaventrices qui ont commencé à se développer dans le milieu étudiant face à la détermination du P.Q. de sabrer dans les services publics. Ainsi les fameux projets visant à faire accréditer le travail que des étudiantes et des étudiants pourraient accomplir en lieu et place des membres réguliers du personnel du CEGEP ou de l'Université, de même que dans les services public et para-public en général, doivent être dénoncés sur la place publique pour ce qu'ils sont: c'est-à-dire l'aide et le soutien qu'apporte, cons-

ciemment ou pas, une partie du mouvement étudiant à la stratégie de retrait de l'Etat du champ de l'éducation et des services sociaux.

C'est cette stratégie d'abandon du rôle de l'Etat de répartition des richesses entre les citoyennes et les citoyens par le biais des services public et para-public qui nécessite que les étudiantes et les étudiants se considèrent désormais des usagers et usagères d'un service: l'éducation.

Dans ce contexte, la fameuse accréditation des activités dites para-scolaires récemment obtenues par le RAEU dans les universités, et l'attente de la FAECQ d'obtenir l'équivalent pour le collégial, renforcée par le discours du ministre Laurin à l'effet que l'étudiant et l'étudiante sont actifs et responsables, constituent la trame de fond sur laquelle s'entend de plus en plus clairement l'appel du MEQ au bénévolat des étudiantes et des étudiants.

Pour défendre et accroître la qualité et l'accessibilité à l'éducation, et opposer une véritable résistance aux politiques budgétaires du gouvernement, l'ANEQ et le mouvement étudiant doivent revendiquer:

- Qu'il n'y ait aucune coupure ou restriction dans le prochain budget en ce qui concerne le secteur de l'éducation;
- Que le gouvernement procède à la création de nouveaux CEGEPs pour accueillir l'augmentation de la clientèle étudiante;
- Qu'il y ait augmentation satisfaisante, eu égard aux revendications de l'ANEQ, du budget alloué à l'aide financière aux étudiants-es;
- Que la gratuité scolaire soit établie;

*Propose par  
V. et M. H.  
sec. S. et J.  
H. et J.  
S. et  
A. et J.*

*réelle dans le prochain budget  
à l'échelle  
annuelle*

U QUAM

- Que le gouvernement reconnaisse aux étudiants-es le statut d'indépendance dès le niveau post-secondaire;
- Que le gouvernement reconnaisse aux étudiants-es le statut de non-résident dès le départ de la maison familiale;
- Que les prêts soient abolis sans aucune diminution de l'aide financière;
- Que les étudiants-es à temps partiel soient éligibles au régime des prêts et bourses;
- Que le contingentement dans l'accès aux programmes d'étude post-secondaires soit abolie.

Que le gouu procède  
unanimite

Que les Finances de référence  
du même montant



**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

DROIT D'ASSOCIATION

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

Au Québec, le droit d'association est, théoriquement, acquis. C'est, du moins, ce que prétend la charte des droits de la personne que le gouvernement diffusait, il y a peu de temps, dans les boîtes aux lettres québécoises. Pourtant, dans la réalité, ce droit est souvent brimé, notamment dans le cas des associations étudiantes. Leur existence est, de la part des autorités, souvent contestée, et leur reconnaissance jamais acquise. Très tôt, l'Association Nationale des étudiants et des étudiantes du Québec a indiqué au gouvernement la volonté des associations étudiantes d'obliger les administrations locales à percevoir la cotisation obligatoire. Notre position sur la reconnaissance administrative se résumait principalement à cette revendication.

Ce que l'on ignorait alors, et que nous sûment désagréablement ensuite, c'est que le gouvernement, armé d'un avis juridique rendant la perception de la cotisation obligatoire illégale, s'appêtait à rendre publique une directive (la 204-08) portant sur la perception des frais spéciaux qui interdit aux administrations de percevoir une cotisation obligatoire. La majorité des collèges, à la parution de la directive, avait déjà signé les contrats de services les engageant à percevoir la cotisation. L'application de cette directive se fit donc de façon anarchique. Certaines administrations ont obligé l'association à percevoir elles-mêmes les cotisations étudiantes. Les associations étudiantes du Québec entraient dans une sombre période.

Et voilà que le RAEU, suivi par la FAECQ, présenta un projet de loi sur les associations étudiantes; loi bientôt reprise par le Ministère de l'Education du Québec et votée par l'Assemblée Nationale cet été.

- LA LOI -

Toujours en théorie, la loi 32 n'est pas obligatoire. Chaque association étudiante a, en principe, le droit d'y avoir recours ou non. Cependant, en pratique, beaucoup d'associations ont été obligées, par la direction de leur institution locale, d'y avoir recours sous peine de perte cotisation, de locaux, etc. C'est à reculons, à contrecœur que bien des exécutifs locaux ont envoyé cette lettre qui leur donnait un an d'un faux répit. D'autres se résignent et songent à préparer un scrutin secret qui leur donnera l'accréditation officielle et le bonheur sans bornes de pouvoir chaque année être remis en question et de voir leurs énergies militantes plongées dans un maraudage ne faisant en rien avancer le mouvement étudiant.

Cette loi ne garantit surtout pas l'avenir des associations étudiantes. Du projet primaire, un véritable corset pour les associations étudiantes, à la loi, on a pris le temps de déloger les aspects contestés dans de beaux principes. C'est sous de bien commodes et louables intentions de pseudo-démocratie et de représentativité que le gouvernement vient mettre la patte sur les associations étudiantes. Le RAEU et la FAECQ peuvent être fiers car ce faisant le gouvernement peut prétendre répondre à une demande du mouvement étudiant.

Du côté des associations étudiantes qui subiront la loi plutôt que d'en "profiter", les problèmes à venir sont de deux ordres. Premièrement, l'ingérence du gouvernement qui prend la forme d'une contestation possible de l'a.g.e. ce qui instaure un processus de maraudage (article 22). Deuxièmement, ces acquis garantis par la loi sont des pertes sur ce qui avait déjà été gagné. La cotisation ne

devient obligatoire que pour les associations étudiantes accréditées, et celles-ci n'ont de garanties qu'un seul local, ouvert aux heures d'ouverture du collège, et accessible aux membres du Conseil d'Administration de l'association (article 30), ce qui met donc nos services en danger.

La pire régression qu'amène la loi 32, c'est au niveau de l'ingérence, maintenant légitimée. Alors que l'on se bat dans les écoles secondaires pour échapper au contrôle des adultes responsables, voilà que le gouvernement vient autoriser un agent d'accréditation à consulter ou même exiger tout document ou renseignement sur l'association étudiante (article 20). Dans la même ligne d'idée, c'est la légitimité de tout le fonctionnement démocratique prévu dans les chartes, des assemblées générales, des fédérations, qui est remis en cause par le gouvernement qui leur préfère, on se demande sur quelle base, un scrutin secret avec un quorum de 25%, encore une fois imposé.

C'est cette ingérence que l'ANEQ tient à attaquer spécifiquement. Ingérence qui déclenche, faut-il le préciser, le plus scandaleux processus de maraudage. Par-dessus les structures légitimes des associations générales, le scrutin secret et le maraudage risque de plonger, un mois par année scolaire, l'association étudiante dans une campagne pour la défense de ses acquis fondamentaux, et ce à l'avantage des administrations locales qui pourront en profiter pour adopter, en toute quiétude, des règlements, profitant alors du fait que toutes les énergies militantes sont canalisées pour la survie.

Déjà des associations étudiantes subissent les séquelles de l'in-

filtration du gouvernement et se trouvent forcées, si elles tiennent à leur survie, de se plier à la loi 32. Au CEGEP de Sherbrooke, le chantage fut clair: "Accréditez-vous si vous voulez votre argent!". Ce fut aussi l'histoire de l'AGECAL, de l'AGEBdeB, de l'AGECA, de l'AECOSH. Si l'on se fie aux menaces des administrations locales, si le mouvement étudiant ne réagit pas de manière forte et unitaire, qui peut dire ce qu'il adviendra des associations étudiantes du Québec.

- LES PRETENTIONS DE LA LOI -

Mais cette loi, que nous persistons à dénoncer; loi supposément venue pour régler les cas problèmes..que règle t'elle? Il y a loin de la coupe aux lèvres; il y a loin des principes aux pratiques gouvernementales. Comment peut-on prétendre qu'une loi qui exige d'une association qu'elle réussisse à faire participer, à un scrutin secret, 25% de sa population inscrite, règle quoi que ce soit, alors que des cas problèmes, tels Vieux-Montréal, UQAM, ont une faune étudiante de plus de 7,000 personnes (Vieux-Montréal - de jour et de soir -) et près de 30,000 personnes (UQAM) qui ne les ont, par ailleurs, jamais remis en question. Pourtant, ces associations légitimes attendent encore la reconnaissance de la part d'administrations pour le moins répressives et anit-syndicales.

En fait, cette loi ne règle aucun problème; au contraire elle en crée en installant la possibilité de voir l'association étudiante en place renversée par une association accréditée. Peu importe ce qui peut permettre cet état de fait: manque d'énergie, non-représentativité d'un exécutif, etc., les structures des associations

étudiantes sont assez démocratiques pour permettre à quiconque le veut la possibilité de contester l'association (ses décisions, son exécutif) en place. Le problème de la reconnaissance, tel que nous le posons, reste entier. Reconnus par notre base, nous entendons, de facto, avoir accès à la cotisation obligatoire si le désir en est proféré par les associations et leurs assemblées générales. Il faut rejeter cette loi qui, sous couvert de démocratie, plonge les associations dans les affres de l'arbitraire d'un agent d'accréditation (comme s'il n'y avait pas suffisamment du gouvernement pour l'interprétation des lois) et dans le marasme de l'ingérence.

Du gouvernement on ne pourra espérer une intervention d'ensemble, qui réponde de manière satisfaisante à nos revendications que le jour où il aura abrogé la loi 32. Par ailleurs, il est indispensable que les associations étudiantes réagissent à une stratégie administrative de plus en plus manifeste, qui consiste à adopter la ligne dure dans toutes négociations avec l'association, pour la contraindre à se faire accréditer en vertu de la loi 32. Ces associations locales doivent exiger qu'une entente, un protocole, ou un contrat de services soit négocié et que ce soit cette entente qui assure la perception de la cotisation et non pas l'accréditation.

Voilà pourquoi nous:

- Exigeons l'abrogation de la loi 32 et la reconnaissance des associations étudiantes

- Mettons de l'avant la négociation locale d'une entente (ou d'un contrat de service) portant sur la reconnaissance et la cotisation obligatoire, à l'extérieur du cadre de la loi 32
- Mettons de l'avant que l'association étudiante locale profite d'une telle négociation locale pour faire de l'information sur le droit d'association, sur la loi 32 et pour mobiliser au maximum de manière à soutirer à l'administration de l'institution le plus de gains possibles en matière du droit d'association
- Il est entendu que l'ANEQ pourra produire une entente type, susceptible d'unifier un tel mouvement de négociations locales

Vieux Mts

- Que l'ANEQ soutienne

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

Chômage:

UN EMPLOI CONVENABLE OU UN REVENU

DECENT!

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**



## Introduction

Le document que vous tenez présentement entre vos mains constitue l'amorce de la campagne que l'ANEQ entend mener sur la question de l'emploi. Rappelons que la deuxième partie du XVI<sup>e</sup> Congrès statutaire de l'ANEQ, tenue les 3, 4 et 5 juin 1983 au CEGEP de St-Hyacinthe, a décidé que désormais le problème du chômage des jeunes et des étudiants et étudiantes deviendrait une priorité pour l'Association Nationale des Etudiants et des étudiantes du Québec.

A l'ANEQ, nous croyons fermement que lutter contre le chômage c'est possible et, surtout, nécessaire; nous croyons également que la résorption du chômage chez la jeunesse du Québec passe par l'adoption d'une politique de plein emploi pour l'ensemble de la population par les deux paliers de gouvernements.

Pour nous, il ne saurait s'agir de revendiquer les emplois que nos parents détiennent et ainsi se complaire à alimenter le discours démagogique du gouvernement, repris dans certains secteurs du milieu étudiant, à l'effet que les jeunes du Québec et les chômeurs et chômeuses sont les victimes de ceux et celles qui (les privilégiés-ées!) détiennent déjà des jobs. Travailler n'est pas un privilège, c'est un droit. Ceux et celles qui travaillent présentement ne sont nullement coupables de ce que d'autres ne puissent se prévaloir de ce droit fondamental.

C'est plutôt aux gouvernements, fédéral et provincial, qu'il appartient d'adopter les mesures qui élimineront le chômage des jeunes

et de l'ensemble de la population. Les mesures que ces deux paliers des pouvoirs publics nous ont proposé jusqu'ici ne nous conviennent pas.

Aussi, les milliers d'étudiants et d'étudiantes membres de l'ANEQ n'entendent-ils, elles pas se satisfaire des programmes d'emplois de durée éphémère (20 semaines ou moins) ou des propositions de services civil, communautaire ou militaire des gouvernements. Nous ne voulons pas être du cheap-labour comme l'ont été nos grands-parents.

Pour l'heure, l'ANEQ soumet à l'ensemble des étudiants et des étudiantes du Québec, par le biais des assemblées générales de leurs associations étudiantes, des propositions concrètes pour lutter contre le chômage. Aux associations étudiantes locales à se prononcer. L'ANEQ, quant à elle, a la volonté de tout mettre en oeuvre pour combattre ce fléau social qu'est le chômage. Les gouvernements et les entreprises ont-ils, pour leur compte, la volonté et l'intérêt à mettre en application nos solutions?

#### Chômage et emploi des jeunes

Au Québec, sur environ un million de jeunes de 15 à 24 ans, près d'un demi-million sont sans emploi et ce sans compter les quelques 275,000 étudiants et étudiantes de 15 à 29 ans (soit 55% d'entre eux) qui n'ont pas trouvé d'emploi l'été dernier. Parmi ces jeunes sans emploi, à peine le quart (115,000 ou 23%) tiraient des prestations d'assurance-chômage, et quelques 160,000 avaient droit à l'aide sociale, soit la magnifique somme de \$149. par mois pour les moins de 30 ans.

Quand on sait que les jeunes représentent depuis longtemps plus de 40% du chômage total (voir tableau page ) et qu'ils et elles progressent de plus en plus dans les rangs des assistés-ées sociaux, où les jeunes comptent maintenant pour 40% des effectifs, on s'étonne presque qu'il n'y ait pas encore eu d'explosion de révolte comme celles de l'été 1981 en Grande-Bretagne...

Le tableau (page ) permet de voir que, si le chômage des jeunes a toujours été supérieur à celui des adultes, la situation s'est nettement aggravée au cours des dernières années puisqu'on dépasse le taux de 20% et encore, ce n'est là que le portrait que tracent les chiffres officiels... la réalité est bien pire!

Et si la part des jeunes dans le chômage total semble avoir légèrement baissée (47% en juillet '82; 43% en juillet '83), ce n'est malheureusement pas parce que les jeunes se trouvent des emplois, mais parce que le chômage touche de plus en plus les gens de plus de 25 ans par suite de la montée en flèche des licenciements au cours des derniers temps.

Le seul aspect où les jeunes semblent en meilleure posture que les adultes, c'est au chapitre de la durée de la période de chômage qui apparaît plus brève chez les jeunes. Mais ce n'est qu'un artifice statistique! Il faut en effet se rappeler que les durées d'emploi sont aussi plus courtes chez les jeunes et que, lorsqu'il y a pénurie chronique d'emplois, les jeunes et les femmes ont tendance à se "retirer de la population active", c'est-à-dire à déclarer qu'ils et elles ne sont plus "à la recherche d'un emploi" (y'en a pas!) et donc à ne

plus être comptabilisés-ées dans les données de Statistique Canada!

Autre fait qui n'apparaît pas toujours dans les statistiques: le chômage se répartit inégalement selon le niveau de scolarité. Ainsi le taux de chômage des diplômés-ées de niveau secondaire est d'environ 30% alors que pour les diplômés-ées du collégial, il est de 10 à 15% selon le programme. Au niveau universitaire, il est d'environ 10% en général.

Donc, un demi-million de jeunes sans emploi et quelques 275,000 qui n'ont pas trouvé d'emploi d'été pour financer leurs études...soit près de trois quart de million de jeunes sans emploi et souvent sans revenu suffisant pour vivre. Et que nous réserve l'avenir, l'été prochain?

Un document d'"Emploi et Immigration Canada" (septembre 1983) prévoit que le taux officiel de chômage des jeunes se maintiendra au dessus de 20% jusqu'en 1985, donc que toutes les données de la situation resteront sans doute à peu près inchangées. En effet, même s'il y a reprise économique, ce dont on peut d'ailleurs douter, l'emploi des jeunes traîne toujours la patte derrière celui des adultes et cela prend plusieurs mois (années?) avant que l'amélioration de la situation économique et de l'emploi ne touche les jeunes.

De plus, avec les changements technologiques, il n'est même pas certain que l'amélioration de la situation économique se traduise par une amélioration de celle de l'emploi. En effet, une autre étude du gouvernement fédéral prévoit que, d'ici 1991, les changements technologiques feront disparaître la moitié des emplois du secteur manufacturier, le tiers des emplois de bureau et le quart de ceux du secteur financier...

Où donc les jeunes trouveront-ils et elles un emploi?

### Imposer nos solutions

Si la crise n'est pas la cause première du chômage plus élevé des jeunes comme groupe et de la discrimination dont nous sommes victimes en emploi, cette situation de crise et de chômage chronique permet certes que la discrimination s'exerce plus facilement, que l'on exclut davantage les jeunes du marché de l'emploi et, lorsque nous avons un emploi, que l'on nous donne les plus bas salaires et les plus mauvaises conditions de travail.

Mais existe-t-il d'autres voies pour sortir de la crise, d'autres voies que celles que nous proposent les gouvernements et qui menacent d'instituer une société "à deux vitesses" (si ce n'est déjà fait) en ne réservant aux jeunes, aux femmes, que les emplois les moins rémunérateurs, les moins intéressants, les moins stables, mais les plus stables pour le patronat? Ou encore tout simplement l'armée!!!

Il existe d'autres réponses à la crise, et notamment à la crise de l'emploi, mais il nous faudra imposer nos solutions si nous voulons éviter la voie néo-libérale (coupures dans les services publics, dérèglementation de certains corps de métier, baisse du salaire minimum, etc.) que nous tracent les gouvernements.

### NOS PROPOSITIONS

#### Une véritable politique de l'emploi ou du plein emploi

pour que tous ceux et celles qui désirent travailler puissent trouver

un emploi dans des conditions acceptables et à des salaires décents.

Et le principal volet de cette politique: LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL SANS PERTE DE SALAIRE

Cela permettrait d'accroître l'emploi des jeunes, ainsi que d'augmenter le temps libre et d'améliorer la qualité de vie au travail des salariées-ées (moins de stress, d'accidents et de maladies du travail)

MAIS COMMENT?

- Allonger à un mois les vacances payées de tous-tes les travailleurs et les travailleuses, ce qui créera plus d'emplois d'été pour les étudiants et les étudiantes;
- Abaisser l'âge de la retraite et accorder la pré-retraite ou la retraite partielle, avec embauche compensatoire de jeunes;
- Réduire la semaine normale de travail à 35 heures, avec maintien du salaire, pour embaucher plus de jeunes;
- Abolir le temps supplémentaire ou le contrôler et le compenser en temps libre (congé) afin de créer plus d'emplois;
- Accorder aux travailleurs et aux travailleuses des congés sabbatiques et des congés d'éducation ou de formation syndicale, ce qui libère des postes

Précisons cependant que l'ANEQ s'oppose à toute politique ou programme d'emploi pour les jeunes qui exigerait la remise en question des acquis des travailleurs et travailleuses plus âgés-ées (ancienneté, protection de l'emploi, etc.).

Outre la réduction du temps de travail, il faudrait maintenir et accroître l'emploi dans les services publics de santé, d'éducation, etc. où les besoins ne manquent pas...

Mais COMMENT FINANCER TOUT CELA nous demandera-t-on?

- En canalisant l'épargne québécoise dans le développement économique régional et dans le développement du secteur public d'exploitation des ressources naturelles et de production;
- En modifiant le régime fiscal, en transférant les fonds publics affectés à la défense...si la volonté politique y était, on pourrait le faire.

A l'échelle nationale, il est certain aussi que la conversion de la production militaire à la production civile créerait un très grand nombre d'emplois.

Selon le Bureau of Labour Statistics du gouvernement des USA, en 1980, 1 million \$ créait:

- 76,000 emplois s'il était investi dans le secteur militaire
- 187,000 emplois s'il était investi dans l'éducation
- 139,000 emplois s'il était investi dans le secteur de la santé
- 100,000 emplois s'il était investi dans le bâtiment
- 86,000 emplois s'il était investi dans les services publics et les programmes civils. \*

---

\* Cité dans la brochure "Le désarmement" publié à l'occasion de la Journée du désarmement de l'ONU, le 22 octobre 1983

C'est une question de choix politique!

Et si l'Etat ne peut pas, ou plutôt ne veut pas nous fournir un emploi, alors, que l'on nous assure un revenu minimal nécessaire à notre survie. Dans cette perspective, nous réclamons:

- Une amélioration du Régime des Prêts et Bourses et l'abolition de la contribution minimale de l'étudiant-e pour ceux et celles qui n'ont pas trouvé d'emploi d'été
- La parité de l'aide sociale pour les jeunes qui n'ont actuellement qu'un minable \$149. par mois pour tenter de survivre

Il existe d'autres options que la voie néo-libérale de sortie de crise.....A NOUS DE LES IMPOSER!



PRINCIPALES STATISTIQUES DE L'EMPLOI DES JEUNES (CANADA - QUEBEC)

	1966	1978	1981	juil. 1981	juil. 1982	1966	1975	1978	1979	1980	1981	juil. 1981	juil. 1982	juil. 1983	sept. 1983
	CANADA					QUEBEC									
Taux de chômage global	3.4	8.4	7.6	6.8	11.2	4.1	8.1	10.9	9.6	9.9	10.4	9.1	14.0	12.9	12.6
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	5.6	14.5	13.3	11.8	19.6	6.9	14.0	18.4	16.4	16.8	17.5	14.5	24.3	20.8	21.0
Durée moyenne du chômage															
total	--	--	15.2	14.6	16.8	--	--	--	16.1	16.9	18.2	17.9	20.6	--	--
jeunes	--	--	16.1	11.7	13.8	--	--	--	14.4	14.9	16.1	14.3	17.4	--	--
Taux d'activité															
total	57.3	62.6	64.7	67.2	66.7	* 56.0	58.5	59.7	60.1	61.0	61.2	64.1	62.5	63.0	60.7
jeunes	56.2	64.4	67.9	78.4	76.8	--	59.6	--	61.0	62.6	62.5	73.7	70.1	72.1	60.4
Part du chômage des jeunes dans le chômage															
total	40.6	46.4	45.9	50.5	48.8	40.0	48.4	--	45.1	45.8	43.1	45.8	47.1	42.9	38.2
Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total															
tous âges	9.5	12.2	13.5	10.6	12.0	--	7.1	9.1	9.7	10.2	11.2	8.8	10.2	11.8	12.7
jeunes	--	21.6	24.2	14.9	20.3	--	--	--	16.9	18.2	20.7	13.3	18.3	18.9	26.4
Part des jeunes dans l'emploi à temps partiel	--	--	44.0	38.9	42.5	--	43.4	--	42.7	43.4	43.7	41.0	42.6	42.0	43.1
Part des jeunes dans la population active	24.2	26.8	26.2	29.1	27.9	--	28.1	--	26.6	26.4	25.6	28.9	27.2	26.6	22.9
Part des jeunes dans l'emploi total	--	25.0	24.5	27.5	25.2	--	25.8	24.4	24.6	24.3	23.6	27.2	23.9	24.2	20.7

Sources: Revue Internationale d'action communautaire: Jeunes et chômage; no 8/48, p. 34; et Communiqué sur le marché du travail, Emploi et Immigration Canada (région du Québec), plusieurs numéros mensuels,

ANNEXE

REFUSER LES FAUSSES SOLUTIONS

Jusqu'à présent, les seules solutions qu'ont avancées les politiciens <sup>P.A.E.</sup> au chômage spécifique des jeunes consistent en divers projets de service civil-communautaire ou, encore, carrément le service militaire. L'ANEQ, au même titre que l'ensemble des organisations représentatives de la jeunesse québécoise, s'est toujours opposée à ces prétendues remèdes miracles. Car, non seulement s'agit-il là de projets qui, règle générale, exigent de jeunes qu'ils acceptent d'être sous-payés et de travailler dans des conditions où seraient absentes plus souvent qu'autrement les protections juridiques que les lois offrent habituellement aux travailleurs-euses, mais encore l'éventuelle mise en branle de tels programmes d'emplois retarderait-elle d'autant l'adoption par les gouvernements de véritables mesures pour lutter contre le chômage.

De ces fausses solutions au chômage des jeunes et des étudiants-es, il en existe aujourd'hui des dizaines dans les tiroirs de l'État fédéral et provincial. Il serait trop long d'en dresser la liste ici. Contentons-nous de rappeler que les projets de service civil connus actuellement vont de la colonisation de Sherbrooke, où on y ferait l'élevage du lapin et la culture des concombres en serres habritées, etc. (projet Gilles Baril), à l'édification d'un camp de travail dans le nord de l'Ontario (projet Maltais) pour que des milliers de jeunes s'y trouvent occupés en faisant du conditionnement physique et en apprenant l'anglais et l'histoire du... Canada en passant par des projets d'implications communautaires où les jeunes sont mis à contribution pour effectuer, soit sur une base bénévole

ou encore en ne recevant qu'une ridicule allocation, des tâches et des travaux qui, normalement, devraient justifier la création d'emplois permanents accompagnés de conditions de travail convenables et de salaires décents.

Quelques associations étudiantes et regroupements de jeunes sont mêmes allés jusqu'à concevoir eux-mêmes de tels projets d'implications communautaires, confortant ainsi la tendance de l'Etat de couper dans les services sociaux. Souvent, le seul "salaire" exigé étant, pour les étudiants-es, l'obtention d'une équivalence en crédits scolaires!!!

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

PLAN DE RIPOSTE

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

Après avoir procédé à l'évaluation de la situation actuelle dans l'éducation et constaté qu'à tous les égards le gouvernement du parti Québécois soumettait ce secteur de la société, donc par conséquent, la population, les étudiants et les étudiantes et les travailleurs et travailleuses qui depuis ces années tentent d'y faire triompher les notions d'accessibilité, de qualité et de justice, à une véritable cannonade de mesures et de politiques anti-populaires qui désagrègent les quelques acquis sociaux existants;

Et après avoir dégagé à partir de cette évaluation et dans la foulée des discussions et des prises de position auxquelles le milieu étudiant a procédé depuis le début de l'automne, un bloc de revendications qui, s'il doit être repris par le Congrès, constituera à n'en pas douter le portrait fidèle des exigences légitimes des étudiants et étudiantes du Québec face aux attaques gouvernementales;

Le Conseil Central soumet au Congrès ce qui, dans son esprit, s'impose de manière pressante: un plan de riposte, une ouverture sur la reprise en main par les étudiants et les étudiantes de la détermination de leurs conditions de vie et d'étude, de leurs droits, en même temps que la contestation franche, claire et évidente, des choix de l'Etat en matière d'éducation qui tous portent le sceau des grandes orientations économiques et sociales du gouvernement péquiste.

Pour le Conseil Central, ce serait accepter un mouvement étudiant dangereusement atrophié, que de nous limiter, volontairement ou pas, à l'analyse de la situation actuelle dans l'éducation, fut-elle lucide à l'extrême et bien au fait des intentions réelles du gouvernement, sans mettre en place, avec tout le poids qui s'impose, les moyens pour contrer ces intentions gouvernementales.

Que l'ANEQ et les associations générales étudiantes aient pu, depuis nombre d'années, procéder à des analyses justes, flairer les pièges du gouvernement, saisir sous le discours les intentions réelles et de là, rejeter les "évidences" et les "solutions" péquistes, cela témoigne, et de leur indépendance, et de leur capacité à veiller sur les intérêts de leurs membres, tout en révélant le "camps social" auquel elles adhèrent, soit celui de cette majorité de la population qui n'a rien à espérer d'un gouvernement comme celui qui trône à Québec.

Cependant, cela ne suffit pas à imposer nos positions. Pour y arriver, l'ANEQ se doit, comme d'autres groupes sociaux, comme les syndicats, comme les couches populaires, de considérer qu'elle devra toujours avoir recours à la force, la conviction et la mobilisation de ses membres, pour faire retraiter le gouvernement et gagner sur l'une ou l'autre de ses revendications. Cette attitude est celle qui a présidé à la fondation de l'ANEQ et qui l'a animé depuis ce temps. Or, même si une telle attitude était à n'en pas douter présente au cours des deux dernières années, concrètement il n'y a pas eu de ces perspectives d'action qui auraient pu, seules, autoriser l'ANEQ à mener une lutte et à penser vaincre. Cette faille, le présent Conseil Central essaie de la combler depuis le XVI<sup>o</sup> Congrès en juin dernier. Il ne pourra y arriver que si l'ANEQ, et par elle une forte majorité du mouvement étudiant, sont claires sur la forme que doit prendre leur riposte.

Présentement la société québécoise est soumise à ce qu'on pourrait nommer la plus grande offensive de concertation de son histoire. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est l'effacement, le piétinement, la mise à l'écart des intérêts, des droits et des revendications de la population,

au profit des intérêts toujours minoritaires, et des solutions de questionnaires gouvernementaux et du patronat. Après avoir écraser les travailleurs et les travailleuses des secteurs public et parapublic, le gouvernement s'attèle à ériger partout en système la concertation, i.e. un pseudo partage consensuel des valeurs, des besoins et des solutions économiques et sociales aux problèmes qui se posent. Si le gouvernement mène son offensive à bon port, il est à parier que bientôt les travailleurs et les travailleuses ne pourront négocier, donc faire valoir leurs vues avec bon espoir de l'emporter, que sur des tranches marginales de leurs conditions de travail et de leurs conditions salariales. Le reste, il appartiendra à l'Etat et au patronat de le déterminer, eux qui constamment emplirons leur gibecière par la concertation.

Le Conseil Central évalue que les efforts déployés par le Ministère de l'Education depuis la venue du ministre Laurin, pour s'attirer à lui un courant du mouvement étudiant, et ce au moyen de la loi 32 et de son appui évident au RAEU et à la FAECQ, en plus de faciliter l'application de ses contre-réformes et de ses coupures de services, visent à instaurer avec les étudiants et les étudiantes la même pratique de concertation, donc à "tramer" à toute fin pratique l'effacement, le piétinement, la mise à l'écart des intérêts, des droits et des revendications des étudiants et des étudiantes. Sur des questions comme la place des étudiants et étudiantes au sein des institutions, la participation aux décisions pédagogiques, ou encore en ce qui concerne les conditions financières, le régime des Prêts et Bourses et les frais de scolarité, toutes questions qui viennent d'être propulsées à l'avant-scène par la divulgation des plans du Conseil du Trésor, il est à prévoir que le Ministère de l'Education proposera des mécanismes de concertation qui auront tôt fait de reléguer

aux calendes grecques la satisfaction de nos revendications. Menottés, nous devons troquer de petites victoires contre de grandes défaites.

Donc, la riposte de l'ANEQ, et à travers elle de la majorité du mouvement étudiant, doit répondre aux questions suivantes: quelles sont les revendications que met de l'avant l'ANEQ? Celle-ci optera-t-elle pour la concertation désirée par le MEQ ou, au contraire, choisira-t-elle de saisir le gouvernement de ses revendications au moyen éventuellement d'une négociation directe? Jusqu'où l'ANEQ est-elle prête à aller?

Concernant la première question, nous pensons que l'essentiel du document de Congrès permet de dégager un bloc de revendications qui répond aux attentes et aux besoins des étudiants et étudiantes du Québec. Il appartient donc au Congrès d'adopter sans aucune hésitation ce qu'il mettra de l'avant pour les mois qui viennent.

Concernant les deux autres questions, le Conseil Central a commencé à appliquer depuis le début de la session un plan de travail qui donne le ton au plan de riposte soumis au Congrès. La tenue de ce Congrès Spécial sur l'unité du mouvement étudiant, la campagne d'adhésion, la grève et la manifestation nationales du 15 novembre prochain sont les premiers jalons de cette riposte que nous devons bâtir pour plusieurs mois devant nous. A ce sujet, le Conseil Central estime que l'ANEQ doit refuser les formes de concertation que le MEQ met de l'avant, pour les raisons mentionnées précédemment. A l'inverse elle devra bâtir la mobilisation de ses membres sur trois plans: a) par l'exigence d'une négociation directe avec le MEQ afin de saisir le gouvernement de nos revendications et le forcer à se prononcer; b) par la sensibilisation, l'information et la conscientisation de l'ensemble des étudiants et étudiantes sur la situation actuelle dans l'éducation et sur les objectifs et



et revendications de l'ANEQ; c) par le développement du mouvement de grève issu du 15 novembre, pouvant éventuellement déboucher sur une grève générale à la fin février 1984. Ces trois points méritent quelques explications.

a) La négociation : Le Conseil Central ne se berce d'aucune illusion sur les possibilités actuelles de négocier directement avec le MEQ. On a pu constater au cours des derniers temps que des syndicats beaucoup plus forts que nous se sont fait allègrement éconduire lorsqu'ils formulaient la même exigence. Cependant il demeure indispensable de faire valoir notre volonté de négocier de manière à forcer la main au ministère pour qu'il accepte de rencontrer l'ANEQ et qu'il se prononce sur ses demandes; pour contrer ses tentatives de concertation (ex.: une table de concertation, ou un comité multi-partite sur telle ou telle question qui aurait le mandat de faire un rapport après 8, 12 ou 18 mois d'étude, etc.) et mobiliser à chacune de ces occasions. Cette exigence tranchera avec l'attitude injustement reprochée à l'ANEQ, celle de vouloir conduire les étudiants et les étudiantes dans un cul-de-sac. Notre mobilisation ne conduit pas dans un cul-de-sac. Nos revendications, nous ne les gardons pas jalousement pour nous. Au contraire, nous voulons que le gouvernement y réponde de manière satisfaisante.

b) L'information et la sensibilisation : Il sera indispensable de multiplier par 5, 10 ou 20 les efforts que l'ANEQ déploie pour rejoindre les étudiants et les étudiantes de manière à ce que ses revendications, et le sens de celles-ci, soient clairement comprises et partagées par la masse des étudiants et étudiantes. Nous n'avons que faire d'une apathie bienveillante. Ce n'est pas avec des indécis/es, des indifférents/es et des absents/es qu'on gagne une lutte. Il appartiendra donc à l'ANEQ et aux associations locales de reproduire les outils et les moyens pour arri-

ver à ce que notre programme de revendications soit aussi le programme de revendications de chacun/e des étudiants et étudiantes du Québec.

c) La grève générale : A ce sujet, le Conseil Central estime que les attaques gouvernementales dans l'éducation sont à ce point graves, nos revendications à ce point fondamentales, et le MEQ résolument décidé à écraser le mouvement étudiant pour qu'il nous faille soumettre la perspective d'une grève générale. Dans le contexte actuel, et à moins de s'écraser comme le font la FAECQ et le RAEU, le mouvement étudiant ne pourra être pris au sérieux que s'il démontre au gouvernement qu'il est prêt à faire la grève, à interrompre massivement le cours d'une session, à bloquer temporairement l'éducation post-secondaire, et que pour lui c'est sa profonde conviction dans le bien-fondé de ses revendications qui justifie le recours à de tels moyens. Il ne s'agit pas pour l'instant de débattre de notre capacité éventuelle à faire la grève le moment venu, mais plutôt de travailler pour que, dans trois, quatre mois, nous ayons atteint cette capacité, et que, à partir du "coup de semonce" du 15 novembre, le gouvernement sache sans l'ombre d'un doute que c'est vers une grève générale que nous nous enlignons si d'ici là nous n'avons rien obtenu de satisfaisant. Nous nous donnons trois ou quatre mois pour renforcer nos associations, pour rejoindre tous/tes les étudiants et étudiantes du Québec, pour affiner nos stratégies, développer nos moyens d'action, améliorer nos méthodes organisationnelles, tout ça, autour de cette perspective centrale.

C'est donc en considérant l'ensemble des remarques qui précèdent, de même que l'évaluation de la situation actuelle dans l'éducation à laquelle nous avons procédé et qui permet au Conseil Central et au Congrès de formuler un bloc solide de revendications;

C'est également en tenant compte du fait que les décisions du Congrès concernant l'unité du mouvement étudiant sont indissociables du plan de riposte, qu'elles sont et seront capitales pour son succès;

Que le Conseil Central propose à partir de la plate-forme de revendications qui doit être établie au Congrès de Limoilou d'adopter le plan de riposte suivant:

- Que le Congrès réaffirme l'appel à la grève de 24 heures du 15 novembre et à la manifestation nationale à Québec du 15 au soir, en favorisant la tenue d'assemblées générales là où aucun vote n'a encore été pris sur le sujet;
- Que toutes les assemblées générales se prononcent d'ici la fin de la session d'automne sur la plate-forme de revendications et sur le présent plan de riposte;
- Que le Conseil Central poursuive et accentue sa tournée nationale de toutes les institutions collégiales et universitaires de manière à faire adhérer l'ensemble des étudiants et étudiantes aux revendications et objectifs de l'ANEQ;
- Que l'ANEQ exige l'ouverture d'une négociation directe avec le Ministère de l'Education du Québec afin de saisir le gouvernement de nos revendications et le forcer à se prononcer, et qu'en conséquence de quoi l'ANEQ s'engage à mobiliser massivement à chaque fois que le gouvernement choisira de se défilier à la négociation par le biais de faux mécanismes de concertation (ex.: table de concertation, comité multi-partite, etc.) qui lui permettront de faire passer en douce ses politiques;

- Que les assemblées publiques prévues dans le plan de travail de la session d'automne se tiennent effectivement à compter du 15 novembre dans toutes les régions, sur le thème d'"Assemblées publiques de solidarité pour la qualité et l'accessibilité à l'éducation";
- Qu'une pétition portant sur la plate-forme de revendications circule suite au Congrès avec un objectif de 50,000 noms;
- Qu'au tout début de la session d'hiver, l'ANEQ organise une intervention pédagogique dans les cours (i.e. les cours de philosophie ou de français au CEGEP et une tournée de cours par département et/ou module à l'université) portant sur la qualité et l'accessibilité à l'éducation. Qu'à cet effet un cahier d'animation soit produit comme outil pour procéder à une évaluation des effets des politiques gouvernementales et de la place actuelle des étudiants et étudiantes en matière de pédagogie, et à une discussion sur les moyens d'action de l'ANEQ. Cette intervention pédagogique sera organisée avec les syndicats d'enseignants;
- Sur la question du chômage, que se tiennent des rencontres régionales de débat et de formation à partir du manifeste de l'ANEQ sur le chômage, dans le but d'acheminer aux assemblées générales nos grandes revendications sur le sujet et de préparer dans le cours de la session d'hiver une journée de mobilisation sur le chômage étudiant et les perspectives d'emploi qui pourrait se tenir conjointement avec la Fédération Canadienne des étudiants (FCE);
- Que l'ANEQ déclenche une grève générale à la fin du mois de février sur la base de la plate-forme de revendications adoptée au Congrès si d'ici là, nous n'avons obtenu rien de satisfaisant par rapport à nos demandes. Cette proposition de grève générale doit être soumise aux assemblées générales le plus rapidement possible, avec l'ensemble du plan de riposte. Qu'un Congrès Spécial soit convoqué, dans les délais autorisés par les Statuts et Règlements de l'ANEQ pour fixer le dé-

déclenchement de la grève. Qu'une série de moyens d'action préparent la mobilisation avant le déclenchement de la grève, et ce à deux niveaux:

- a) par des occupations, du piquetage, des "sit-in" là où le gouvernement et le MEQ se prononcent sur des questions nous concernant (commission parlementaire, table de concertation, Sommet...etc)
  - b) par un appui national de l'ANEQ aux associations locales qui luttent pour leurs droits et tentent d'affronter les politiques gouvernementales;
- De plus, que l'ANEQ se coordonne avec le Regroupement Autonome des Jeunes (RAJ) concernant le plan de travail de ce dernier, et la tenue, éventuellement au début de janvier, d'un colloque portant sur l'élaboration des objectifs et du fonctionnement du RAJ.

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

POUR UN MOUVEMENT ETUDIANT FORT,

UNISSONS-NOUS DANS L'ANEQ INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

1- La première bataille: FAIRE L'UNITE

Le 5 juin 1983, au CEGEP de St-Hyacinthe, le XVI<sup>o</sup> Congrès de l'Association Nationale des Etudiants et des Etudiantes du Québec enjoignait aux membres de son Conseil Central de mettre en oeuvre une vaste campagne d'adhésion. En même temps, il leur donnait mandat d'organiser, pour l'automne, un Congrès qui porterait, entre autre, sur l'unification du mouvement étudiant. Par là, les membres de l'ANEQ indiquaient clairement leur volonté unanime de tout mettre en oeuvre pour que cesse l'état de division, de morcellement et de dispersion des associations étudiantes entre elles.

Il s'agissait donc, pour les associations membres de l'ANEQ ainsi que pour plusieurs associations non-membres présentes à la deuxième partie de ce XVI<sup>o</sup> Congrès, de mettre en branle un processus d'unification qui aurait pour objectif de regrouper le plus d'associations possible à l'intérieur de la seule association nationale d'étudiants et d'étudiantes qui défende dans l'indépendance et la démocratie la plus complète, et cela depuis 8 années, les droits des étudiants et étudiantes du Québec.

Depuis, à aucun moment, il n'a été question pour l'ANEQ de mettre sous le boisseau, ne serais-ce qu'une seule des positions que les étudiants et les étudiantes lui ont toujours voulu voir défendre, ni de trahir un seul de ses mandats ou d'édulcorer ou de taire une seule de ses positions de principe en faveur du droit à l'éducation et, particulièrement, sa jeunesse afin de populariser cette campagne d'adhésion.

Vu sous cet angle, l'on comprendra que, paradoxalement, la campagne d'adhésion de l'ANEQ pour l'unité du mouvement étudiant heurte de plein fouet certaines associations étudiantes universitaires et collégiales que leurs dirigeants et dirigeantes maintiennent dans la tendance abdiquatrice qui s'est développée dans le milieu étudiant. Cette tendance,

il est utile de le rappeler, a vu le jour aux niveaux universitaire et collégial grâce à la désaffiliation de certaines associations étudiantes qui, voyant que leurs options étaient régulièrement de démocratiquement mises en minorité au sein de l'ANEQ, ont décidé d'entrer en contact sur leurs propres bases avec les différents paliers des pouvoirs publics, hypothéquant ainsi pour longtemps la capacité du mouvement étudiant à faire avancer ses revendications.

L'on saisira également que cette campagne de l'ANEQ pour obtenir l'adhésion en son sein de toutes, sinon d'une majorité substantielle d'associations étudiantes, loin d'être une opération dictée par des intérêts pécuniers (i.e. avoir plus de cotisantes), est en fait une véritable riposte au maraudage incessant dont elle est l'objet depuis plus de trois années. C'est aussi et surtout une lutte qui s'est engagée et qui se poursuivra pendant et après le Congrès Spécial de Limoilou entre deux conceptions, irréconciliables, de l'action étudiante.



## 2- REAGIR A LA DIVISION EN ORGANISANT L'UNITE

La division du mouvement étudiant remonte, c'est bien connu, à l'échec de la grande grève des Prêts et Bourses de 1978. Depuis lors, la nature du bilan à tirer de cet échec a servi, à toutes les sauces, à dresser à plusieurs endroits de étudiants et étudiantes contre l'ANEQ.

Pourtant, en 1974, la bataille sur cette même question des Prêts et Bourses, même si elle ne s'était pas soldée par une grande victoire, n'en n'avait pas moins conduit, de concert avec la lutte contre les TAEU (tests d'aptitude aux études universitaires), à la création de l'ANEQ!!! Dans un autre ordre d'idées, est-ce que des syndicats locaux ont proposé la destruction de leurs centrales syndicales respectives pour avoir échoué dans les négociations avec l'Etat lors du dernier Front Commun!!!

Si de telles considérations peuvent porter des associations étudiantes combattives à rejoindre les rangs de l'ANEQ, il ne peut en aller ainsi de celles où les directions se servent sciemment de la fin de non-recevoir de l'Etat au sujet de nos revendications pour entretenir chez eux et ailleurs un sentiment anti-ANEQ; procédé qui leur a permis jusqu'ici de couvrir d'un écran de fumée leur entreprise de promotion des fumeux projets "alternatifs" et "concrets" que l'Etat a déjà dans le fond de ses tiroirs. D'ailleurs, avec la loi 32, nous venons d'avoir un autre exemple de cette pratique qui consiste à choisir soi-même la corde avec laquelle l'on s'apprête à nous pendre.

Ainsi, s'il existe aujourd'hui des regroupements d'associations d'étudiants et d'étudiantes qui s'attaquent avec acharnement à l'Association Nationale des Etudiants et des Etudiantes du Québec, si le RAEU et la FAECQ se sont constitués, c'est pour rompre avec la tradition de mobilisation que le syndicalisme étudiant a instauré au début des années '60 (voir à ce sujet la chronique sur l'histoire du mouvement étudiant dans le premier numéro du Québec Etudiant de la session d'automne). C'est cette attitude de l'ANEQ qui consiste à essayer d'avoir le plus d'étudiants et d'étudiantes derrière elle lorsqu'elle va négocier.

cier avec le gouvernement que ces deux organisations vilipendent en la traîtant de "folklorique" quand ce n'est pas d'"anarcho-spontanéiste" ou bien encore de "manichéenne".

La concertation que le tandem RAEU/FAECQ nous ventent tant ne consiste, dans le fond, qu'à revendiquer ce que l'Etat est déjà prêt à nous imposer: une charte des droits et des responsabilités, des mesures diverses qui mettraient le potentiel créateur des étudiants et étudiantes au service de la stratégie du gouvernement de compressions budgétaires et de coupures de postes dans les secteurs public et para-public, une loi pour mieux contrôler la vie démocratique de nos associations étudiantes, etc.,etc.,etc.

L'ANEQ est, en partie, responsable de ce que le gouvernement puisse aujourd'hui s'appuyer sur ces deux regroupement d'associations d'étudiants et étudiantes pour légitimer ses politiques dans l'éducation. Pendant près de quatre années, nous leur avons laissé le champ libre. D'abord au niveau collégial d'où l'ANEQ a cessé d'assurer, à toute fin pratique, sa présence dans deux régions du Québec. Sous l'action de la Ligne Blanche et maintenant de la FAECQ, quantités de militants et de militantes des associations étudiantes de ces deux régions croient que l'ANEQ veut "l'abolition de l'Etat" ou encore qu'elle est "contrôlée par des marxistes-léninistes qui n'ont de cesse d'organiser des confrontations afin d'entretenir la hargne contre le gouvernement", etc. Au CEGEP Edouard-Montpetit, on est même allé jusqu'à raconter que l'ANEQ "était contre le PREC à cause de l'article 30 (?) qui empêcherait ses militants et militantes de rester 8 ou 10 ans au Collège", ou bien encore que lors de ses mobilisations l'ANEQ se garde bien de transmettre ses revendications au gouvernement, de participer à des consultations ou a des commissions parlementaires, etc. De telles calomnies ne peuvent porter fruit que dans la mesure où l'ANEQ est absente des institutions où elles sont proférées.

Du côté du milieu étudiant universitaire, la mise sur pied du RAEU a initié un processus de séparation entre les luttes des étudiants et étudiantes du collégial et celles du mouvement étudiant universitaire.

Même si elle regroupe plus d'étudiants et d'étudiantes universitaires que le RAEU, l'ANEQ n'a que peu fait pour étendre son cadre organisationnel à l'ensemble des universités. L'ANEQ a même refusé à son XV<sup>o</sup> Congrès par une voix de majorité - c'était un vote aux 2/3 - de permettre à des départements d'universités non-membres d'y adhérer. Le RAEU expliquait alors qu'une telle prise de position diviserait le mouvement étudiant; pourtant, nous devons apprendre, par la suite, au cours d'une conférence de presse du RAEU, que ce dernier comptait au nombre de ses membres deux modules de l'UQAM!!!

Cet exposé des termes dans lesquels la question de l'unité du mouvement étudiant se pose doit, pour être conséquent avec lui-même, déboucher sur la mise en oeuvre de moyens concrets pour regrouper toujours plus d'associations étudiantes, pour parler au nom du nombre le plus grand possible d'étudiants et d'étudiantes.

Face à un gouvernement qui sait orchestrer la division du mouvement étudiant avec son discours racoleur au sujet des droits étudiants, en échange desquels nous devrions accepter des responsabilités, nous devons organiser et construire l'unité de toutes les associations étudiantes du Québec. C'est pourquoi le Conseil Central croit nécessaire que, suite au Congrès Spécial de Limoilou, le débat sur l'adhésion à l'ANEQ soit porté dans toutes les institutions non-membres. Il s'agira là du premier jalon qui nous permettra de bâtir partout le rapport de force indispensable pour négocier avec le gouvernement afin de lui arracher les concessions nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants et des étudiantes.

Mais la campagne pour l'unité du mouvement étudiant ne doit pas rester circonscrite uniquement au seul secteur francophone de cette importante force sociale. Il est urgent de rompre l'isolement de la communauté étudiante anglophone du Québec par rapport aux étudiants et étudiantes francophones.

La question du regroupement du mouvement étudiant anglophone dans

L'ANEQ doit donc aussi être l'objet de mesures concrètes. Avec la venue des associations de McGill et de Concordia à l'ANEQ, un nombre important d'étudiants et d'étudiantes anglophones sont devenus membres de notre association nationale. Ce qu'il faut maintenant, c'est augmenter le nombre des associations anglophones membres afin que l'ANEQ soit représentative de cette importante partie du mouvement étudiant et que les universités anglophones déjà membres puissent y rencontrer encore plus de représentants universitaires, bien sûr, mais aussi leurs homonymes du collégial.

Plus vite l'ANEQ s'enracinera dans le milieu étudiant anglophone, plus vite elle adaptera, par la force des choses, son fonctionnement à cette nouvelle réalité. C'est pourquoi il faut que l'ANEQ prenne les dispositions nécessaires pour que le mouvement étudiant anglophone non-représenté chez nous puisse s'exprimer et définir ses attentes par rapport à sa venue dans notre association nationale.

Par ailleurs, l'ANEQ a trop souvent ignoré les luttes que menaient les étudiants et étudiantes du niveau secondaire. La campagne d'unification du mouvement étudiant menée par l'ANEQ doit rejoindre celui, encore embryonnaire, du milieu secondaire. A cet égard, l'ANEQ a la responsabilité d'aider à ce que se constitue, partout où les étudiants et les étudiantes le voudront, des associations étudiantes fonctionnant de manière démocratique. Il s'agit là de la condition "sine qua non" pour qu'un jour un nombre significatif d'associations étudiantes de niveau secondaire puissent débattre et disposer de la question de leur regroupement au niveau national.

Le seul fait que ce soit le Ministère de l'Éducation du Québec qui tente de mettre sur pied des "associations étudiantes", voire des regroupements régionaux d'associations d'étudiants et d'étudiantes devrait nous inciter à agir promptement dans ce dossier. Il est en effet intolérable que le gouvernement, qui vient d'adopter une loi visant à contrôler les associations étudiantes collégiales et universitaires, initie les cégépiens-ennes et les universitaires de demain à sa perception de l'action étudiante. Laisser le champ libre à l'État dans ce domai-

ne, c'est hypothéquer lourdement l'avenir de l'ensemble du mouvement étudiant.

Un autre des aspects du mouvement étudiant négligé par l'ANEQ concerne les étudiants et les étudiantes étrangers/ères. Outre le dossier des frais différentiels, où nous sommes intervenus afin que ceux-ci ne soient jamais imposés, et des appuis ponctuels à des associations d'étudiants et d'étudiantes étrangers/ères ou bien encore, des cas individuels, l'ANEQ n'a pas vraiment pris en main le dossier de la défense des étudiants et étudiantes étrangers/ères qui viennent étudier au Québec.

Pourtant, parce qu'ils et qu'elles ne jouissent pas tous et toutes des mêmes droits que les étudiants et étudiantes québécois/es ou canadiens/ennes, les étudiants et étudiantes étrangers/ères sont souvent en butte aux tracasseries administratives, voire à la répression qui débouche quelques fois sur l'expulsion. De plus, ces étudiants et étudiantes sont, pour une bonne partie d'entre eux, isolés/ées complètement de la masse des autres étudiants et étudiantes. Or, les associations étudiantes locales n'ont pas toujours les ressources ni l'expertise nécessaires pour leur venir en aide efficacement.

### 3- ADHERER A L'ANEQ POUR S'EN SORTIR

Mener la campagne pour l'adhésion à l'ANEQ, c'est refuser de choisir la voie de la facilité et du renoncement devant les problèmes que vivent les jeunes au Québec. Car jamais l'ANEQ n'a accepté et n'acceptera de faire les revendications des étudiants et des étudiantes ainsi que des jeunes en général parce qu'elles déplaisent par trop aux médias et aux gouvernements.

Aujourd'hui, les étudiantes et les étudiants constituent encore la section la plus organisée de la jeunesse. La division et la défaite pour le mouvement étudiant ne peuvent que laisser le chemin libre aux gouvernements pour lui imposer, dans les mois qui viennent, ses projets de "sortie de crise", tels le service militaire ou civil-communautaire, le cheap labour, la déscolarisation (PREC?, etc.), les conditions de vie inhumaines (\$147.00 par mois pour les assistés/ées sociaux de moins de 30 ans)...

Faire l'unité dans l'ANEQ, c'est aussi faire l'unité avec le mouvement de la jeunesse en partageant ses aspirations à un revenu décent à défaut d'un emploi convenable, à un accès à une éducation de qualité.. Faire l'unité dans l'ANEQ, c'est aussi faire nôtre le droit à l'éducation pour l'ensemble de la population du Québec.

**POUR UNE ANEQ FORTE, INDEPENDANTE, DEMOCRATIQUE ET DE COMBAT**

PROPOSITIONS DU CONSEIL CENTRAL :

- 1- Que soit mise en marche la deuxième phase de la campagne d'adhésion à l'ANEQ sur la base de la plate-forme de revendications qui sera adoptée par le Congrès Spécial de Limoilou.
- 2- Que les documents de l'ANEQ soient systématiquement diffusés dans toutes les associations étudiantes et que des débats soient organisés dans les institutions non-membres par le Conseil Central.
- 3- Que le Conseil Central organise à la session d'hiver '84 un colloque sur l'ANEQ et les étudiants et étudiantes anglophones.
- 4- Que l'ANEQ édite, sous la responsabilité du Conseil Central, un journal destiné à être diffusé auprès des étudiantes et étudiants des polyvalentes.
- 5- Que l'ANEQ mette au point des outils de formation syndicale destinés aux étudiants et étudiantes des polyvalentes.
- 6- Que soit constitué une Commission des Etudiants/es Internationaux qui aurait pour but de promouvoir et de défendre les droits des étudiants et étudiantes étrangers/ères.

7- Que le Conseil Central reçoive le mandat d'animer des débats dans le mouvement étudiant sur la question de l'adhésion des départements à l'ANEQ et, qu'afin de ne porter préjudice ni aux associations étudiantes collégiales qui participent à l'ANEQ, ni aux associations de campus d'où seraient issues les associations de départements qui voudraient adhérer à l'ANEQ, que l'hypothèse des futures modalités techniques de participation de ces départements soient:

- 1- De n'accepter l'adhésion de départements qu'à la condition que leur association de Campus ne soit pas membre de l'ANEQ.
- 2- De n'exiger d'aucune association départementale qu'elle cesse de participer au fonctionnement de son association de Campus, même si cette dernière est membre d'un regroupement d'associations d'étudiants et d'étudiantes.
- 3- De n'octroyer qu'un seul droit de vote par campus que la, ou les, associations départementales de cette université auront, soit à utiliser seule, soit à se partager dans le cas où plus d'une association de département proviendrait de la même université.
- 4- Qu'advenant l'affiliation ou la réaffiliation d'une association de campus, cette ou ces associations départementales perdent, ipso facto, leur droit de vote au profit de cette dernière.

8- Que le XVII<sup>o</sup> Congrès tranche la question de l'adhésion d'associations de départements à l'ANEQ.



**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

CONGRES D'ORIENTATION

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

rappports à l'Etat; les liens avec le mouvement ouvrier et populaire; la perméabilité du mouvement étudiant aux revendications du mouvement des femmes; la solidarité internationale.

Un autre élément complète le tableau des objectifs soit le questionnement sur les structures et le fonctionnement de nos associations étudiantes.

L'an dernier, une partie du travail de sensibilisation et d'identification des thèmes à aborder a été amorcée dans les Conseils Régionaux et dans une tournée de quelques associations locales. La relance de perspectives que l'ANEQ a entreprise depuis quelques mois ne remet absolument pas en question la pertinence de la tenue d'un Congrès d'Orientalion, bien au contraire! Plusieurs contradictions qui ont freiné le travail de l'ANEQ au cours des dernières années ne se sont pas envolées magiquement. Donc, pour que la relance ne soit pas qu'un feu de paille d'un an, il nous apparaît important de poursuivre la démarche entreprise dans le cadre du Congrès d'Orientalion.

LES THEMES QUI SERONT DEVELOPPES SONT LES SUIVANTS :

- Le syndicalisme étudiant de combat dans la conjoncture actuelle

- histoire et traditions du mouvement étudiant
- priorités, orientations et plans d'action
- montée de la répression judiciaire et policière
- développement du corporatisme (tant dans des luttes isolées que dans les orientations globales d'associations étudiantes)
- nos rapports avec l'Etat
- etc.

- La formation syndicale :

- bilan de ce qui se fait déjà et définition
- une activité permanente ou ponctuelle
- perspective pour un programme de formation syndicale à l'ANEQ
- etc.

- Fonctionnement :

- conscientisation, mobilisation et démocratie
- la place des femmes dans nos associations
- rapports de pouvoir
- etc.

- Structures :

- évaluation des structures actuelles
- comment ces structures répondent-elles aux objectifs qui sont nôtres à tous les niveaux
- modifications structurelles possible

De plus, conscients des tendances qui cohabitent au sein de l'ANEQ nous n'avons pas comme tâche d'annoncer le chant du cygne de l'une d'entre elles ou bien d'en porter d'autres aux nues. Ces tendances ne vont pas, de toute manière, s'effondrer parce que le Congrès d'Orientation les auraient désavouées...

Nous devons plutôt faire un travail rigoureux pour ressaisir l'orientation syndicale et politique développée à l'ANEQ tout en la présentant avec toutes les tendances qui la caractérisent. En voir les forces et les faiblesses, les limites et les acquis de chacune. Nous pourrons alors réaffirmer avec force et clarté notre orientation et dégager des pistes et des perspectives de travail.

Une autre étape dans le développement d'un mouvement étudiant fort, uni et combatif, le Congrès d'Orientation que l'on tiendra en mars 1984, sera déterminant pour clarifier toutes les ambiguïtés, éliminer toutes les embûches qui pourraient freiner le renforcement de nos position et le développement de l'unité du mouvement étudiant.

**Pour un mouvement étudiant fort,**

**unissons-nous dans l'ANEQ**

**indépendante et démocratique !**

PROGRAMME POUR LE POSTE  
DE  
TRESORIERE DE L'ANEQ

**Congrès spécial de l'ANEQ**

**4, 5, 6 novembre 1983**

**Cégep de Limoilou, Québec**

Depuis plusieurs mois, la campagne d'unification du mouvement étudiant a permis de susciter, surtout au niveau local, la participation et l'implication de nouvelles militantes et de nouveaux militants qui se sont sentis concernées-s par la nécessité de faire progresser l'unité du plus grand nombre d'associations étudiantes.

Selon moi, il ne serait que normal, que ce mouvement débouche sur l'implication au niveau national de ces nouvelles-aux militantes-s. Ce serait la démonstration indispensable du dynamisme et de la force d'attraction actuels de l'ANEQ. Ce qui implique que ces militantes-s puissent soumettre à l'ANEQ leur expérience, même limitée, et surtout le travail qu'elles-ils ont mené concernant les enjeux actuels dans l'éducation, l'unité, les attaques gouvernementales, l'organisation d'une riposte, etc.

Dans mon cas, si je soumetts ma candidature au poste de trésorière de l'ANEQ, c'est sur la base d'une certaine expérience locale, et d'un travail soutenu depuis plusieurs mois, principalement depuis le mois de juin dernier, et ce à partir des enjeux et des perspectives présentés par l'ANEQ. Mon programme est contenu dans ce que je pense, dans ce que j'ai accompli. Les positions que je défendrais éventuellement à l'ANEQ sont celles que j'ai mises en pratique depuis que je milite

J'ai commencé à m'impliquer et à militer à Limollou à partir du Congrès d'Orientation de 1981 de l'AGECL. Par la suite, j'ai eu l'occasion de coordonner le Congrès de 1983, en m'y occupant plus pré-

cisément des finances. A Limoilou j'ai été, et je suis toujours membre du journal le Granule, qui vient d'adhérer à la Presse Etudiante du Québec, de la Radio Etudiante ainsi que de la Télévision Etudiante.

J'ai été élue à l'exécutif de l'AGECL en mai 1983, suite à la grève des enseignantes-s et de la lutte sur la semaine de lecture, au poste de Secrétaire à l'Information. J'ai été réélue à ce poste en septembre dernier.

J'ai participé pour l'AGECL à la Commission Parlementaire sur la loi 32 oü, avec l'ANEQ et des associations non-membres, nous avons présenté notre rejet total de cette loi. C'est principalement depuis ce temps que j'ai pris en main à l'AGECL l'étude des dossiers liés aux problèmes étudiants, au PREC, à la loi 32 et à la reconnaissance. Il faut dire qu'à Limoilou nous avons du subir une attaque de la part de la direction du Collège qui nous a imposé, avant même la loi 32, un référendum déguisé, sur la cotisation, en nous obligeant à recueillir au moins 25% de la partie "volontaire" de la cotisation, comme condition pour l'obtention de la totalité de la cotisation. Cette situation, parallèlement à la loi 32, a permis de préciser à Limoilou les enjeux au sujet de la défense et de la reconnaissance des associations étudiantes.

A partir de la Session de Formation Politique de l'ANEQ tenue à Victoriaville au début de septembre, j'ai travaillé à ce que le Congrès Spécial des 4, 5 et 6 novembre se tienne au CEGEP de Limoilou et que les militantes-s de l'AGECL participent pleinement à son orga-

nisation. Pour moi la campagne d'adhésion et les perspectives qu'elle permet de faire naître sont ce qui importe en premier lieu pour le mouvement étudiant à l'heure actuelle. Pour cette raison j'ai tenu à faire de l'information et de l'activation à l'extérieur du CEGEP de Limoilou, soit à Ste-Foy, à F.X.-Garneau et au CEGEP Edouard-Montpetit où j'ai participé avec des militantes-s de l'ANEQ à une diffusion massive.

Face aux politiques de récupération et d'encadrement du P.Q., j'ai fait en sorte que les mots d'ordre de l'ANEQ et du RAJ pour la grève du 15 novembre soient repris à Limoilou. Les politiques anti-jeunes du P.Q. (\$149.00 par mois pour les jeunes assistés sociaux, l'endettement causé par le Régime des Prêts et Bourses, le chômage, l'accessibilité à l'éducation non-respectée, etc.) sont des mesures qui doivent être dénoncées de manière concrète auprès des étudiantes-s, mais aussi de toutes les personnes susceptibles d'être touchées par elles (les jeunes, les travailleuses-eurs, etc.).

Les associations étudiantes ne peuvent rester isolées. Elles ont besoin de se renforcer, localement et nationalement, et de se regrouper pour avoir la force nécessaire pour riposter aux attaques sans précédent que subit le mouvement étudiant. Pour cette raison je défends l'adhésion à l'ANEQ dans mon CEGEP, mais aussi comme perspective générale d'unification. Ce qui ne veut pas dire que j'ai personnellement, ni mon association, apprécié tout le travail qu'a fait l'ANEQ ces dernières années. L'AGECL a par le passé reproché à l'ANEQ un manque de coordination dans la lutte contre le PREC, et s'était retirée de l'ANEQ sur cette base.



A partir de 1981, j'ai eu l'occasion d'être déléguée à l'externe pour l'exécutif de l'AGECL et j'ai commencé à assister à certaines réunions régionales et nationales. Pendant les événements du Front Commun, Limoilou a pris l'initiative d'organiser des Conseils Régionaux à Québec avec les CEGEPs et les polyvalentes. Je pense que l'on doit à tout prix répéter ce genre d'initiatives si on ne veut pas laisser une région entière aux mains de ceux qui prônent l'inertie.

Venant de Québec, et ayant vue la FAECQ agir au CEGEP Edouard-Montpetit, je considère cette association nationale comme étant anti-démocratique et prônant l'inertie totale. La FAECQ se dit apolitique mais elle appuie la loi 32 et les politiques du P.Q. Elle bloque les revendications et le mouvement des étudiantes-s. La FAECQ a des contacts trop étroit avec le gouvernement pour pouvoir agir conformément aux intérêts des étudiantes-s.

L'AGECL a participé au RVSNEQ dès ses débuts. Pour nous le Regroupement répondait à une volonté de coordination des associations non-membres, afin qu'elles ne restent pas isolées chacune de leur côté. Les problèmes étudiants sont des problèmes nationaux, l'organisation doit l'être également sinon nos revendications ne se rendront jamais au gouvernement.

Aux revendications du mouvement étudiant, je considère que l'on doit toujours lier les revendications féministes. Pour les étudiantes comme pour toutes les femmes, le féminisme doit être posé dans son contexte politique, lié aux revendications concrètes. Concernant la stratégie et les positions à élaborer, je pense qu'il appartient

d'abord aux femmes entre elles, au caucus femmes ou au Comité Femmes à y réfléchir, à les penser et les élaborer.

En terminant, je tiens à dire que sans avoir derrière moi l'expérience spécifique d'un poste de trésorière, je me considère tout à fait en mesure d'accomplir cette tâche à l'ANEQ. Pour moi un exécutif doit fonctionner sur une base collégiale, avec un partage égalitaire des tâches, et non par le cantonnement de chacune et de chacun à son petit boulot.

Je suis présentement étudiante en fin de DEC en histoire. Je n'appartiens à aucune organisation politique.

Mona Gravel

CEGEP de Limoilou